



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

PROJET D'ETABLISSEMENT DU FOYER DE VIE « LE MAZET »

Suivi de réalisation et validation

- Groupe de pilotage réuni de MARS à AVRIL 2014
- Pré-validation DQA le : 25 juin 2014
- Validé DD le : 26 juin 2014
- Passage en CVS le : 12 JUIN 2014
- Validé DG le : 01 juillet 2014

PREAMBULE

Le présent projet d'établissement du Foyer de Vie le Mazet , géré par la Fondation des Amis de l'Atelier, est élaboré selon l'article L311-8 du Code de l'action sociale et des familles qui précise que : *« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Le cas échéant, ce projet identifie les services de l'établissement ou du service social ou médico-social au sein desquels sont dispensés des soins palliatifs et précise les mesures qui doivent être prises en application des dispositions des conventions pluriannuelles visées à l'article L. 313-12. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »*

Il a été également élaboré :

- ◆ dans le cadre général de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- ◆ en référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM¹ « Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service », décembre 2009.

Enfin, il met en œuvre les valeurs exprimées dans le projet de la Fondation.

Il a été élaboré et rédigé dans un contexte particulier caractérisé par un changement de gestionnaire en 2008 et un projet de relocalisation prévu pour 2015.

Ce projet a été réalisé dans une démarche participative de février à mars 2014

Il a reçu l'avis favorable du conseil de la vie sociale en juin 2014 et a été validé par la direction générale de la Fondation en juillet 2014.

Il sera révisé au plus tard en 2019.

¹ Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

SOMMAIRE

I.	LA PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE	5
A.	L'IDENTIFICATION	5
a.	<i>L'établissement ou le service.....</i>	<i>5</i>
b.	<i>La Fondation des Amis de l'Atelier, son histoire et ses valeurs</i>	<i>6</i>
c.	<i>La Fondation : son organisation</i>	<i>8</i>
B.	LE CADRE REGLEMENTAIRE	8
a.	<i>Le contexte législatif et réglementaire.....</i>	<i>8</i>
b.	<i>L'habilitation et l'agrément</i>	<i>9</i>
c.	<i>Les partenaires publics et les financements de l'établissement ou du service</i>	<i>10</i>
d.	<i>L'inscription dans le schéma départemental (et/ou SROMS)</i>	<i>11</i>
II.	LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	13
III.	LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE.....	14
A.	LA PERSONNE ACCUEILLIE.....	14
a.	<i>Le profil des personnes accueillies.....</i>	<i>14</i>
b.	<i>Les motifs et le contexte de l'accueil ou accompagnement dans l'établissement ou le service</i>	<i>18</i>
B	LES RELATIONS AVEC L'ENTOURAGE	19
C	LES MODALITES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT.....	20
a.	<i>Les grandes lignes des conditions et modalités d'admission, d'accueil et de sortie.</i>	<i>20</i>
b.	<i>Les modalités d'élaboration et de suivi des projets individualisés</i>	<i>23</i>
c.	<i>La référence : un accompagnement personnalisé</i>	<i>24</i>
d.	<i>Le dossier de l'utilisateur</i>	<i>25</i>
IV.	LES PRINCIPES D'INTERVENTION ET PRESTATIONS OFFERTES PAR L'ETABLISSEMENT OU LE SERVICE 27	
A.	LES PRINCIPES D'INTERVENTION	27
a.	<i>La personne au cœur du projet de l'établissement.....</i>	<i>27</i>
b.	<i>Une attention particulière au bien être et à la réalisation de la personne</i>	<i>27</i>
c.	<i>Le respect des rythmes de vie.....</i>	<i>28</i>
B.	LES PRESTATIONS	30
a.	<i>Hébergements proposés.....</i>	<i>30</i>
b.	<i>Accompagnement aux soins quotidiens et à l'hygiène.....</i>	<i>32</i>
c.	<i>Le suivi de la santé de la personne accueillie.....</i>	<i>33</i>
d.	<i>L'accompagnement à la vie affective et sexuelle</i>	<i>35</i>
e.	<i>L'accompagnement dans l'acceptation de sa situation et de l'évolution de sa vie.</i>	<i>37</i>
f.	<i>L'accompagnement à la vie sociale et citoyenneté.....</i>	<i>38</i>
g.	<i>L'accompagnement aux activités.....</i>	<i>39</i>
C	LES PARTENARIATS, LES RESEAUX ET L'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT	43
a.	<i>Le partenariat avec la famille et/ou le représentant légal</i>	<i>43</i>
b.	<i>Le partenariat avec le réseau technique</i>	<i>43</i>
c.	<i>Le partenariat avec le réseau local</i>	<i>44</i>
V.	L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	45

A.	LES RESSOURCES HUMAINES	45
a.	<i>Répartition des effectifs</i>	45
b.	<i>La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences</i>	46
c.	<i>La formation</i>	47
B.	LES MOYENS MATERIELS ET OUTILS PROFESSIONNELS	48
C.	LES DISPOSITIFS DE TRAVAIL DES EQUIPES ET DES PROFESSIONNELS	49
a.	<i>La démarche de management socio-économique</i>	49
b.	<i>Le dispositif de coordination – communication - concertation</i>	51
D.	LES INSTANCES PARTICIPATIVES ET REPRESENTATIVES DE L'ETABLISSEMENT	52
a.	<i>Les instances participatives des usagers</i>	52
b.	<i>les instances représentatives du personnel</i>	54
VI.	L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE	56
A.	L'EVALUATION INTERNE.....	57
B.	ÉVALUATION EXTERNE	59
VII.	LE PLAN D'ACTION STRATEGIQUE A 5 ANS	60

I. LA PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

A. L'IDENTIFICATION

a. L'établissement ou le service

➤ Foyer de vie LE MAZET

Le Mazet

87 590 SAINT JUST LE MARTEL

Numéro FINESS : 8700008562

Tel : 05 55 09 22 77

Fax : 05 55 09 68 68

Adresse mail : foyerdevie.lemazet@amisdelatelier.org

Site internet : www.amisdelatelier.org

Directrice : Nathalie SCARCELLA

➤ Localisation

Le Foyer de vie le Mazet accueille 22 personnes bénéficiant d'une orientation en foyer de vie

Pour des raisons architecturales, ces 22 résidents sont répartis sur 2 bâtiments :

- 18 personnes sont accueillies sur le bâtiment « la résidence » : 14 d'entre elles en chambres individuelles et 4 autres en chambres doubles
- 4 personnes sont accueillies sur le bâtiment « le relais » (2 en chambres individuelles/ 2 en chambre double). Dans ce même bâtiment sont accueillies 15 personnes bénéficiant d'une orientation en foyer d'accueil médicalisé.

Le Foyer de vie le Mazet, n'est actuellement pas accessible aux personnes à mobilité réduite (nombreux escaliers, absence d'ascenseur) ; les locaux sont vétustes, les chambres ne possèdent pas de salles de bains (les WC et certaines douches sont situées dans les parties communes), Enfin, il n'existe pas sur le foyer de salles dédiées aux activités. L'organisation du service tente de pallier ces difficultés en particulier par la mise en place d'activités à l'extérieur de l'établissement par le biais de conventions ou de mise à disposition de salles dans les communes avoisinantes

PERSPECTIVE :

Au regard de ces difficultés architecturales, un projet de relocalisation du foyer de vie a été validé par le conseil général en mai 2013 et aboutira début 2015.

Le futur foyer de vie proposera aux personnes accueillies différentes modalités d'hébergement en rapport avec leurs souhaits et capacités et en lien avec le projet individualisé de chacun :

2 antennes de foyer de vie seront proposées :

- une « antenne rurale » accueillera 14 personnes dans un foyer situé à 200 mètres du foyer actuel.
- une « antenne citadine » accueillera 10 personnes en appartements regroupés à Limoges. 2 places supplémentaires ont en effet été accordées par le conseil général dans le cadre d'une extension non importante.

Dans le cadre de cette relocalisation, une attention particulière sera apportée à l'accessibilité des locaux. Les chambres, toilettes, douches et locaux communs seront adaptés et répondront aux standards d'accessibilité et de circulation pour les personnes à mobilité réduite. Des espaces dédiés aux activités seront définis en dehors des zones d'hébergement

b. La Fondation des Amis de l'Atelier, son histoire et ses valeurs

L'association « Les Amis de l'Atelier » est devenue, par décret en Conseil d'État, une Fondation reconnue d'utilité publique le 3 février 2011.

La Fondation des Amis de l'Atelier a pris le relais de l'Association qui, depuis plus de cinquante ans, accompagnait les personnes en situation de handicap.

L'association était née en 1961 dans la continuité du travail bénévole réalisé, dans les années 50, par quatre femmes engagées dans une jeune communauté protestante de Châtenay-Malabry. Convaincues que leur foi doit engendrer des gestes concrets de solidarité, elles s'engagent dans l'accueil d'enfants non scolarisés de leur quartier, en situation de handicap mental.

Ces premières initiatives vont se poursuivre avec la création d'activités de jour, puis de centre d'aide par le travail (CAT).

Pour répondre aux sollicitations croissantes des familles, d'autres établissements et services vont voir le jour en concertation avec les pouvoirs publics. Convaincue que c'est au cœur de la cité que la personne handicapée doit trouver sa place, l'association inscrit résolument ses activités dans le milieu urbain.

Après Châtenay-Malabry, l'association s'implante dans d'autres villes et d'autres départements en Ile de France avant d'assurer la reprise d'établissements implantés dans le Limousin.

La Fondation gère ainsi :

- Des lieux d'hébergement et logement pour adultes (foyers de vie, foyers occupationnels, foyers d'hébergement, résidences pour personnes vieillissantes, maisons relais, résidences accueil).
- Des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ou des Services Médico-Sociaux pour Personnes Handicapées (SAMSAH).
- Des établissements d'accueil, d'accompagnement et de soins spécialisés (FAM, MAS), service d'accueil de jour.
- Des sites et lieux permettant l'accompagnement, le soin et la scolarisation d'enfants et de jeunes adultes (IME, SESSAD).
- Des groupes d'entraide mutuelle (GEM)
- Des lieux d'insertion et d'accompagnement par le travail (CITL, ESAT, une entreprise adaptée)

Le projet institutionnel de la Fondation réactualisé pour une durée de 5 ans (2014-2019) décline :

- les valeurs sur lesquelles s'appuie la fondation, notamment :
 - o Se mettre au service de l'autre et se tourner vers les plus défavorisés
 - o Respecter les croyances ou non croyances de la personne
 - o Avoir un engagement authentique
 - o Faire passer l'homme avant les structures
 - o Garantir un fonctionnement laïc des structures
- les priorités pour agir :
 - o Respecter l'identité et les valeurs de la personne
 - o Promouvoir la liberté de choix et favoriser le développement de la personne
 - o Accompagner dans la continuité
 - o Maintenir le lien avec les proches et les familles
 - o Développer le lien social et l'inclusion
- les perspectives pour les cinq années à venir
 - o Adapter les réponses pour accompagner tout au long de la vie
 - o Favoriser le lien social et l'inclusion
 - o Développer des démarches d'accompagnement pour les enfants et adultes atteints du spectre autistique
 - o Accompagner les transitions en particulier vers la retraite et la fin de vie
 - o Développer les liens avec le champ sanitaire
 - o Poursuivre sa politique d'innovation

c. La Fondation : son organisation

Par délégation du conseil d'administration, le directeur général est le garant de la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et de son bureau. A partir du projet institutionnel, Il définit la politique générale de la fondation et développe un plan stratégique. Il est responsable de l'unité et de la cohérence de la fondation dans ces territoires.

Le directeur général s'appuie à la fois sur :

➤ Les directions du siège :

S'inscrivant dans la politique générale de la Fondation, ces directions définissent une politique dans leur secteur de compétence et apportent une expertise au service des établissements

➤ Les directions départementales :

Correspondant aux territoires délimités par les financeurs, les quatre directeurs départementaux (75/92 ; 77/93 ; 91/94 ; 87) assurent la représentation de la fondation au niveau du département en lien avec les établissements, garantissent les conditions d'exercice des responsabilités des directeurs, les accompagnent sur leur développement. Ils animent le collectif des directeurs présents sur le département.

➤ Une coordination médicale

Le coordinateur médical contribue à définir et à mettre en œuvre la politique santé de la Fondation. Il améliore la coordination des différents acteurs et dispositifs liés aux soins et veille à leur articulation avec la dimension socio-éducative. Il participe au développement des partenariats avec le champ sanitaire.

B. LE CADRE REGLEMENTAIRE

a. Le contexte législatif et réglementaire

L'établissement répond aux principales modalités concrètes d'exercice des droits énoncés au code de l'action sociale et des familles. Il met en œuvre les moyens permettant à la personne accueillie de trouver une qualité de vie en réponse à ses

besoins et attentes dans le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité.

Il met en œuvre les valeurs exprimées dans le projet de la Fondation des Amis de l'Atelier.

Il se situe conformément :

- Au cadre général de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- A l'arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L.311.4 du code de l'action sociale et des familles,
- A la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

b. L'habilitation et l'agrément

L'ouverture du Foyer de Vie a été autorisée par arrêté du 2 juin 1997 pour 37 places.

L'arrêté d'habilitation au titre de l'aide sociale départementale date du 4 septembre 2006. Il a été modifié par arrêté du 15/12/2008 portant la capacité du foyer de vie à 22 places au 1er décembre 2008, suite à la médicalisation de 15 places.

Le Foyer de vie est financé par le Conseil Général de la Haute Vienne au moyen d'une dotation globalisée. Un arrêté annuel fixe les prix de journée. Les autres départements dont relèvent les personnes au titre du domicile de secours règlent un prix de journée défini par le Conseil Général de la Haute-Vienne. Le financement se fait alors sur ce prix de journée.

PERSPECTIVE :

Afin d'améliorer les conditions de vie et d'accueil du foyer de vie, le Conseil Général de la Haute Vienne a validé la relocalisation du foyer de vie sur 2 antennes, l'une à Saint Just Le Martel dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment appartenant à la Fondation (ex-foyer d'hébergement Marc Duval), l'autre à Limoges dans le cadre d'un partenariat avec Limoges Habitat (location d'appartements 2F4 /2 F5)

Par arrêté PA-PH n°201 3 -134 du 27 mai 2013 abrogeant l'arrêté n° 97 -110 du 2 juin 1997, le foyer de vie bénéficie d'une autorisation d'extension de 2 places, ce qui porte l'autorisation à 24 places.

c. Les partenaires publics et les financements de l'établissement ou du service

➤ Modalités de financement

Le Foyer de vie bénéficie d'un financement du Conseil Général

Tous les ans, un arrêté de tarification en fonction du budget accordé, est transmis à l'établissement. Il précise le tarif journalier applicable.

Pour l'exercice 2014, le tarif journalier applicable est de 154,79 euros

Le Foyer de vie est financé sous forme d'une dotation globalisée pour les personnes accueillies dont le domicile de secours est situé dans le département de la Haute Vienne.

Pour les ressortissants d'autres départements, le tarif journalier s'applique et les départements concernés versent à l'établissement leur financement sous forme de prix de journée

➤ Admission au bénéfice de l'aide sociale

Le foyer de vie est un établissement habilité pour recevoir des personnes adultes handicapées au titre de l'aide sociale

L'aide sociale à l'hébergement est attribuée par le Président du Conseil Général à toute personne accueillie qui ne dispose pas de ressources suffisantes pour couvrir les frais de son hébergement ;

Toutefois, le président du conseil général, s'il décide d'une prise en charge au titre de l'aide sociale, détermine également une participation de la personne handicapée au regard de ses ressources. Cette contribution de la personne handicapée est versée à l'établissement qui la reverse ensuite au département.

L'établissement applique le règlement départemental d'aide sociale pour établir le « laisser à disposition ».

➤ Partenariat avec la MDPH

Pour être accueillie au foyer de vie, la personne handicapée, doit avoir fait l'objet d'une décision de la CDAPH précisant la nécessité d'un hébergement dans un établissement de type « foyer de vie ». Cette orientation est en général attribuée pour une durée de 5 ans et doit faire l'objet d'un renouvellement à son terme.

Les échanges avec la MDPH sont donc fréquents. Ils permettent des actualisations administratives en particulier pour la prolongation des orientations mais également pour des demandes de prestation de compensation du handicap (PCH). Celles-ci

concernent en majorité des aides pour le « surcoût liés au handicap » des séjours adaptés et des aides au retour en famille le week-end

d. L'inscription dans le schéma départemental (et/ou SROMS²)

➤ Le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale de l'ARS du limousin 2012-2016

Le foyer de vie le Mazet s'inscrit dans le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale produit par l'ARS du limousin 2012-2016 (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze) et fait partie des 11 foyers de vie recensés en 2010, en Haute Vienne, pour un montant de 355 lits.

Les préoccupations communes ARS - Conseils Généraux relatives aux adultes handicapés dans l'incapacité de travailler en limousin se déclinent en 4 axes :

- améliorer la connaissance des besoins et des attentes des personnes handicapées : analyser les besoins individuels, les besoins collectifs, mettre en place un outil de gestion des listes d'attente (rôle des MDPH) ;
- améliorer le dispositif de réponse en matière de handicap psychique : mieux cerner les besoins en matière de handicap psychique et former les personnels, favoriser l'accès à des soins psychiatriques de proximité grâce à des consultations avancées ou à l'intervention d'équipes mobiles, anticiper les évolutions en organisant des séjours de contact dans les établissements médicosociaux avant l'admission définitive des patients, créer un groupement de coopération entre des structures médico-sociales et la Psychiatrie (GCS Santé mentale et handicap) ;
- améliorer le dispositif de réponse en matière de troubles autistiques : mieux connaître pour mieux former, mieux repérer pour mieux accompagner, diversifier les approches dans le respect des droits fondamentaux de la personne, assurer une complémentarité des acteurs en s'appuyant sur le Centre Régional de Diagnostic et de Ressources pour l'Autisme (CRDRA) de la région Limousin ;
- améliorer le dispositif de réponse concernant les personnes handicapées vieillissantes : la question du vieillissement des personnes handicapées constitue une préoccupation forte des différents schémas départementaux. Outre le maintien à domicile qui n'est pas facile pour des personnes ayant vécu en foyer de vie, le schéma régional préconise :

² Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale

- le développement de places spécifiques pour les personnes handicapées vieillissantes : places médicalisées au sein de foyer de vie, places de foyer d'accueil médicalisées ou encore d'unités spécifiques au sein des EHPAD,
- la création de structures expérimentales ou de répit pour les aidants familiaux ainsi que le développement de places d'hébergement temporaire.

➤ Inscription du Foyer dans le Schéma

Les groupes de travail initiés en 2014 par le Conseil Général de la Haute-Vienne en vue d'évaluer le présent schéma départemental et d'établir le prochain s'inscrivent dans la continuité de ces axes.

Le foyer de vie et plus largement la Fondation des Amis de l'Atelier contribuent à la mise en œuvre d'actions en faveur de ces quatre orientations par :

- Une participation à la connaissance des besoins et des attentes des personnes handicapées grâce aux échanges avec la MDPH et la transmission trimestrielle de la liste d'attente du foyer ;
- une participation du psychologue de l'établissement à un groupe de travail organisé par la Fondation sur les Troubles du Spectre autistique (TSA) : l'objet de ce groupe de travail est de mieux identifier, pour l'ensemble de la population accueillie dans la Fondation, les personnes porteuses de TSA et de construire des réponses en termes de structures et de prestations adaptées aux besoins spécifiques de ces personnes. Le déploiement d'un test de repérage visant à identifier les personnes porteuses de TSA a été, en 2013 réalisé sur le Foyer de vie. L'élaboration de ce test par la Fondation a fait l'objet d'un lien avec le Centre Régional de Diagnostic et de Ressources pour l'Autisme (CRDRA) de la région limousin ;
- un partenariat croissant avec le Centre Hospitalier Esquirol : l'appel à l'intervention d'équipes mobiles, l'organisation de séjours de contact dans les établissements médicosociaux avant l'admission définitive des personnes, l'adhésion au groupement de coopération entre des structures médico-sociales et la psychiatrie (GCS Santé mentale et handicap) ;
- une participation de l'infirmière coordinatrice du foyer d'accueil médicalisé le Mazet à un groupe de travail organisé par la Fondation des Amis de l'Atelier sur le thème du vieillissement des personnes handicapées, vieillissement qui concerne également des résidents du foyer de vie et pour lesquels quatre places de médicalisation fléchées en 2008 restent en attente.

II. LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

La mission de l'établissement est de proposer une résidence adaptée à des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique reconnues (provisoirement ou définitivement) dans l'incapacité de travailler, ainsi qu'un accompagnement individualisé répondant aux potentialités et aspirations de chacun.

Cette mission principale se décline au quotidien en différents objectifs qui permettent de:

- Favoriser, au sein de ce lieu d'hébergement, un climat relationnel sécurisant, chaleureux et convivial.
- Proposer un accompagnement individualisé répondant aux potentialités et aux aspirations de chacun ;
- Favoriser le développement personnel, entretenir les acquis et développer les potentiels de chaque personne accueillie aux travers de multiples activités quotidiennes
- Favoriser une dynamique de participation à une vie sociale et citoyenne par le biais d'activités inscrites dans l'environnement ordinaire
- Créer les conditions d'accès à une vie la plus autonome possible.
- Veiller à l'hygiène de vie et à la santé de la personne accueillie, dans le cadre d'un accompagnement global (incluant une veille constante et des actions de prévention) ;
- Favoriser le développement et le maintien de la vie affective des personnes accueillies, incluant leurs relations avec leur famille, leurs proches, leurs amis
- Veiller à la réalisation et à l'adaptation constante du projet de vie des personnes accueillies dans une logique de parcours de vie évolutif afin de concourir à leur bien-être et à leur épanouissement personnel;

III. LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE

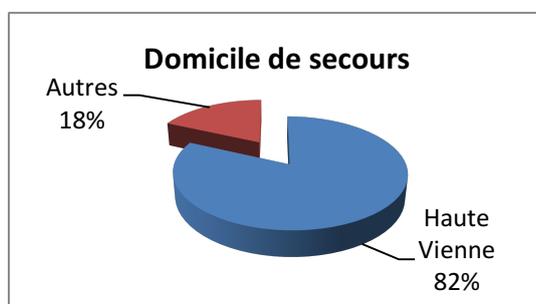
A. LA PERSONNE ACCUEILLIE

a. Le profil des personnes accueillies.

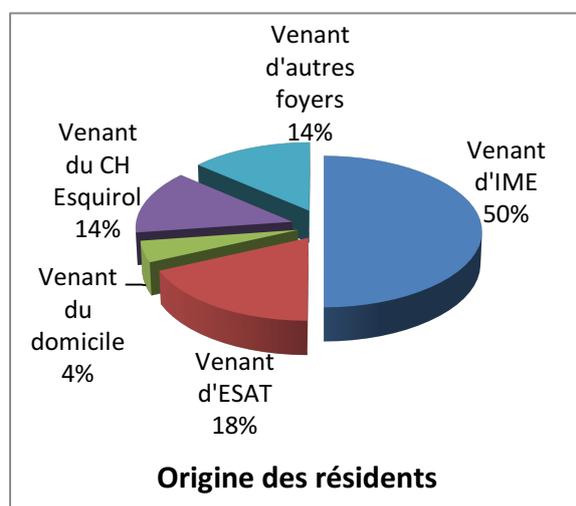
➤ Départements d'origine et ancienneté

Au 31 décembre 2013 :

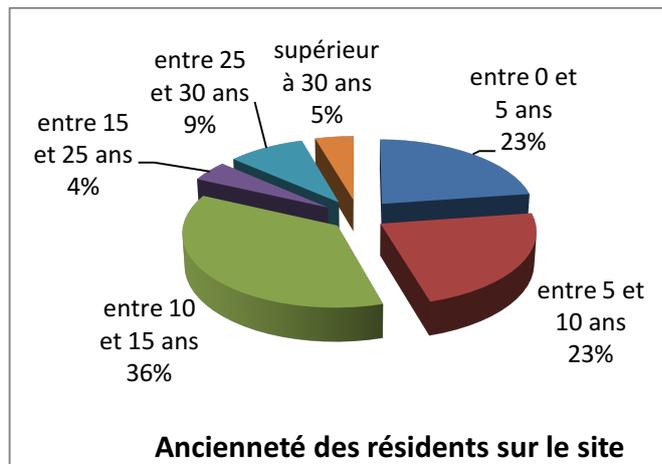
- 18 personnes ont leur domicile de secours en Haute Vienne.
- Quatre personnes relèvent d'autres départements (1 Saône et Loire, 1 Charente, 1 Seine Maritime, 1 Yonne).



Les parcours des personnes sont très divers. Les plus anciennes ont pu travailler à la ferme sur le site. D'autres sont issues d'ESAT ou de foyers. 11 résidents sont issus d'IME et vivent en moyenne au foyer de vie depuis 11 ans. Enfin certains résidents viennent du secteur hospitalier ou du domicile.



L'ancienneté des résidents du foyer de vie sur site du Mazet est très hétérogène. Les plus anciens sont arrivés jeunes sur le site. C'est le cas d'un résident du foyer de vie qui possède plus de 42 ans d'ancienneté sur le site du Mazet. 12 résidents ont plus de 10 ans d'ancienneté sur le site. 10 résidents ont moins de 10 ans d'ancienneté.



➤ Liste d'attente

Fin 2013, la liste d'attente du foyer de vie compte 55 inscriptions dont 44 domiciliées sur le département 87 et 11 domiciliées hors département 87.

➤ Répartition homme/ femme

La population du foyer de vie est pour des raisons historiques essentiellement composée d'hommes. Une seule femme, ayant une orientation foyer de vie, est aujourd'hui présente mais hébergée sur le Foyer d'Accueil Médicalisé (elle compte parmi les 4 résidents du Foyer de Vie qui pour des raisons architecturales sont hébergées sur le site du Foyer d'Accueil Médicalisé) Bien que dans un milieu totalement masculin, son intégration est une réussite.

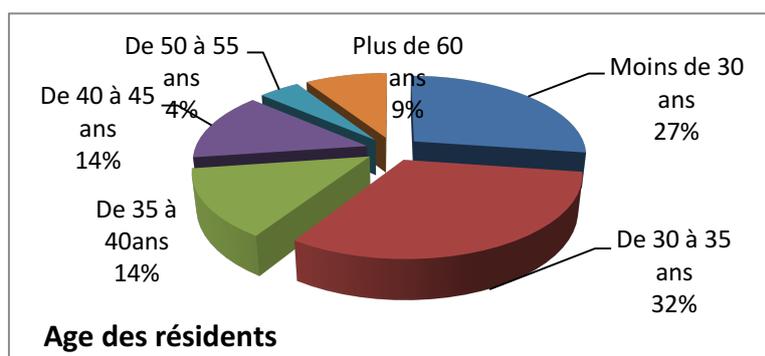
Pour autant, la quasi absence de mixité sur le foyer peut générer des difficultés au sein du groupe dans l'accès à une vie affective et sexuelle et notamment concernant une orientation sexuelle choisie.

➤ Moyenne d'âge

Plus de la moitié des résidents accueillis au foyer de vie ont moins de 35 ans. La moyenne d'âge du foyer de vie est de 37 ans. Il s'agit donc d'une population jeune. La plupart des résidents de ce groupe se connaît depuis l'enfance. Nombre d'entre eux ont fait connaissance en IME³. Ce groupe possède une forte demande de vie

³ IME : Institut Médico-Educatif

sociale et de contacts et se montre très intéressé par le projet de relocalisation d'une dizaine de places du foyer de vie en appartements à Limoges.



➤ Type de handicap

Comme l'indique le tableau ci-dessous la majorité des résidents du Foyer de Vie est en situation de handicap mental. Les personnes en situation de handicap psychique restent minoritaires. On observe cependant, sur la liste d'attente, une tendance à l'accroissement des demandes qui concernent ce second type de handicap et l'augmentation des candidatures issues de l'hôpital psychiatrique.

Répartition par déficiences Foyer de Vie « le Mazet »	
Retard mental Profond	1
Retard mental moyen	15
Troubles du psychisme	6

➤ Mesures de protection

Toutes les personnes accueillies au Foyer de Vie bénéficient d'une mesure de protection.

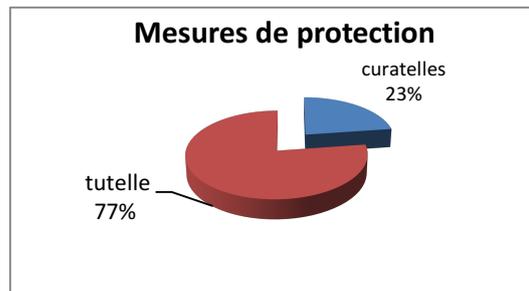
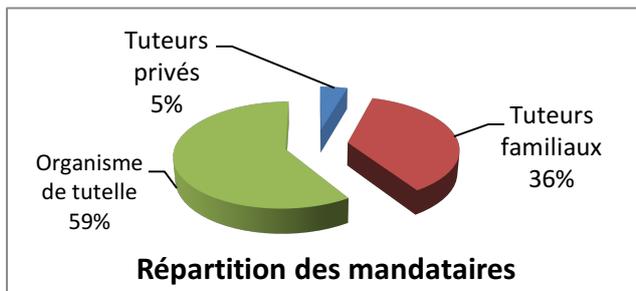
Les 22 mesures de protection sont réparties comme suit :

- 13 confiées à des organismes de tutelles
- 1 confiée à 1 tuteur privé
- 8 confiées à la famille

Afin de mieux répondre aux demandes des usagers, des liens de travail se sont créés en 2013 avec les services mandataires institutionnels intervenant sur le Foyer de Vie (UDAF⁴ et AEPAPE⁵) autour de diverses thématiques en particulier l'accès aux séjours de vacances ou le renfort des liens familiaux.

⁴ UDAF : union départemental des associations familiales

⁵ AEPAPE : Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat



PERSPECTIVE :

Ces différentes données sont à prendre en compte dans le projet de relocalisation

CONCERNANT LA MOYENNE D'AGE ET L'ANCIENNETÉ SUR LE SITE

Plus de la moitié des résidents accueillis au foyer de vie ont moins de 35 ans. Pour autant, ils possèdent pour la plupart une ancienneté sur le site de plus de 10 ans.

Ces personnes aspirent à un hébergement plus proche de la ville et une insertion dans une vie plus ordinaire, hors d'un grand collectif.

Par contre, les personnes les plus âgées aspirent à une vie plus calme, en lien avec la nature. Cet aspect légitime le maintien d'une antenne de foyer de vie en milieu rural. Ces personnes, au regard de leur vieillissement bénéficieront sans doute à terme d'une orientation en FAM. La relocalisation du FAM le Mazet sur le même site que le foyer de vie sera à cet égard, peut être une opportunité pour eux.

CONCERNANT LA MIXITE

Une seule femme, ayant une orientation foyer de vie, est aujourd'hui accueillie. L'absence de mixité historique sur le foyer génère des difficultés et ne facilite pas les repères affectifs. Cet aspect a été pris en compte dans le cadre de la relocalisation du foyer. Deux places supplémentaires ont en effet été accordées par le conseil général dans le cadre d'une extension non importante pour permettre l'admission de deux femmes au sein du foyer.

CONCERNANT LE TYPE DE HANDICAP

Si la majorité des résidents du Foyer de Vie présente aujourd'hui une déficience mentale, l'observation de la liste d'attente et les 4 dernières admissions réalisées depuis 2011 font apparaître une tendance à l'accroissement des demandes qui concernent des personnes en situation de handicap psychique, issues de l'hôpital psychiatrique.

Cette tendance est à prendre en compte pour préparer l'avenir. En effet, le handicap psychique nécessite une technique et une approche différente. Les personnels sont en demande de formations complémentaires pour améliorer leur savoir-faire et leur accompagnement en la matière.

b. Les motifs et le contexte de l'accueil ou accompagnement dans l'établissement ou le service

Les parcours de vie sont très diversifiés:

- personnes sortant d'IME, nécessitant un accompagnement dans leur vie d'adulte ;
- personnes sortant d'ESAT⁶ et de foyer d'hébergement suite à une incapacité (provisoire ou définitive) de travailler reconnue par la CDAPH (réorientation) ;
- personnes sortant d'ESAT et de foyer d'hébergement pour mener une vie de retraité plus paisible ;
- personne sortant du contexte familial suite à l'incapacité de la famille à poursuivre un accompagnement au quotidien (perte d'autonomie, maladie, décès des parents ou proches). Pour ces personnes, l'arrivée au Foyer de Vie constitue parfois la première expérience de vie institutionnelle ;
- personnes stabilisées et orientées vers un foyer de vie à l'issue d'une hospitalisation spécialisée.

Ces personnes ont besoin d'un accompagnement dans leur vie quotidienne et d'un accompagnement à la santé en particulier lié à :

- des problèmes médicaux généraux ;
- des problèmes médicaux provenant d'une mauvaise hygiène de vie et/ou d'addictions (tabac, alcool...) ;
- des soins corporels quotidiens ne pouvant être assumés de façon autonome.

Les problématiques psychiatriques des résidents nécessitent pour certains :

- des traitements médicamenteux précis dont aucune prise ne peut être négligée ni différée ;
- une gestion adaptée des crises liée à :
 - de la violence vis-à-vis de tiers ou de biens,
 - de la désorganisation psychique massive,
 - des blocages et retraits intellectuels et physiques (prostration).

⁶ ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

Les potentiels des personnes accueillies sont très hétérogènes. Certaines personnes possèdent une autonomie relative dans la gestion de la vie quotidienne et ont le désir d'accéder à une vie la plus autonome possible. D'autres ont au contraire besoin d'un accompagnement soutenu pour les actes de la vie quotidienne.

B LES RELATIONS AVEC L'ENTOURAGE

Les membres de la famille demeurent de véritables acteurs et partenaires dans l'accompagnement proposé aux adultes accueillis. Dans ce cadre, ils ont également besoin d'être soutenus, informés et accompagnés. En effet, le handicap, tout comme le statut d'adulte de la personne accueillie, peut être source de craintes, d'incompréhensions ou de souffrances qu'il est essentiel de prendre en compte et d'accompagner au mieux.

Ainsi, l'institution développe différentes prestations à l'adresse des familles :

- Information sur les droits et devoirs des familles, accompagnement / orientation pour la mise en œuvre des différentes démarches administratives afférentes : les différents dispositifs existants et leurs modalités d'accès sont expliqués aux parents qui sont ensuite accompagnés pour y accéder ;
- Information et échanges sur la vie en institution : des rendez-vous réguliers, ou à la demande, sont organisés avec les référents, le chef de service et/ou la direction. Des événements festifs/portes ouvertes sont organisés au sein de l'établissement, assurant la rencontre et l'échange entre les différentes familles et le personnel de l'établissement ;
- Aide individualisée : des rendez-vous de soutien psychologique (en individuel ou en couple) sont proposés aux parents afin de leur permettre de s'exprimer et de formuler leurs craintes ou difficultés par rapport à leurs proches ;
- Information et orientation sur les dispositifs et prestataires de santé accessibles à la personne accueillie. Il peut également arriver que les parents participent ou assurent en partie le suivi médical de leurs proches.

Pour autant, l'accompagnement proposé en foyer a pour objectif de faciliter l'accès de la personne accueillie à un statut d'adulte. Aucune information la concernant ne pourra être transmise à sa famille sans son accord. Aucune mise en relation avec la famille ne peut être initiée sans la demande de la personne ou son accord.

C LES MODALITES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

a. Les grandes lignes des conditions et modalités d'admission, d'accueil et de sortie

- Les stages de découvertes et les séjours de contact ou stages en vue d'admission

Les stages de découverte sont ouverts à des personnes ne bénéficiant pas forcément d'une orientation mais ayant besoin de connaître une structure foyer de vie pour orienter leur projet (ex jeunes adultes sortants d'IME/ personnes suivies par le CH Esquirol)

Les séjours de contact et stages en vue d'une admission sont destinés aux personnes ayant besoin d'un séjour dans l'établissement pour pouvoir prendre une décision quant à leur admission.

Ils s'adressent à des personnes qui ont pour projet de vivre en foyer de vie. Ces personnes bénéficient obligatoirement d'une notification CDAPH « foyer de vie ». La convention de stage précise la date de stage et sa durée (en général, 15 jours renouvelables).

Ces séjours jouent un rôle décisif dans l'intégration des personnes concernées au sein de la structure médico-sociale susceptible de les accueillir.

Une évaluation de fin de stage est réalisée et peut aboutir avec l'accord de l'intéressé à une admission en cas de place disponible. Si toutes les conditions sont remplies, une procédure d'admission est alors appliquée.

Actuellement, compte tenu de l'absence de place disponible au foyer de vie, ces stages sont peu pratiqués. Pour autant, ils sont possibles et peuvent s'inscrire dans la cadre d'échanges entre établissements, si tel est le souhait des personnes concernées.

PERSPECTIVE :

Dans le cadre du projet de relocalisation, l'existence d'une chambre supplémentaire devrait permettre la généralisation de ces séjours et stages sur le futur foyer de vie.

➤ La procédure d'admission est organisée comme suit :

1^{ère} étape :
ORIENTATION
CDAPH

Les personnes qui désirent être accueillies doivent présenter une orientation foyer de vie en cours de validité, décidée et notifiée par la CDAPH. Suite à sa demande, un dossier d'admission est transmis à la personne ou son représentant légal. Le dossier complet une fois reçu, permet d'inscrire la personne candidate dans la liste d'attente.

Lorsqu'une place est disponible, la personne est invitée à visiter l'établissement. Elle rencontre le chef de service et le chef d'équipe d'accompagnement qui lui présente l'établissement et les activités proposées. L'avis du psychiatre et/ou psychologue peut être demandé.

2^{ème} étape :
VISITE
d'ETABLISSEMENT

3^{ème} étape :
TEMPS DE
REFLEXION

L'arrivée au foyer de vie est un choix qui doit être clairement formulé par l'usager (ou en cas d'incapacité par son représentant légal) : le résident, sa famille, les personnes qui l'accompagnent doivent prendre le temps de la réflexion pour décider d'une admission. L'équipe reste présente pour donner toutes les informations nécessaires. Un stage en vue d'une admission peut être proposé à la personne pour l'aider à prendre une décision.

L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement. Le directeur et le chef de service reçoivent la personne le jour de son admission (remise de la Charte des droits et libertés, du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement).

La direction délivre une attestation au résident afin qu'il puisse initier ses démarches (APL, administration, etc.) Dans le même temps, l'équipe pluridisciplinaire élabore avec la personne, les bases de son projet individualisé. Le contrat de séjour est signé dans le mois qui suit l'admission.

4^{ème} étape :
ADMISSION

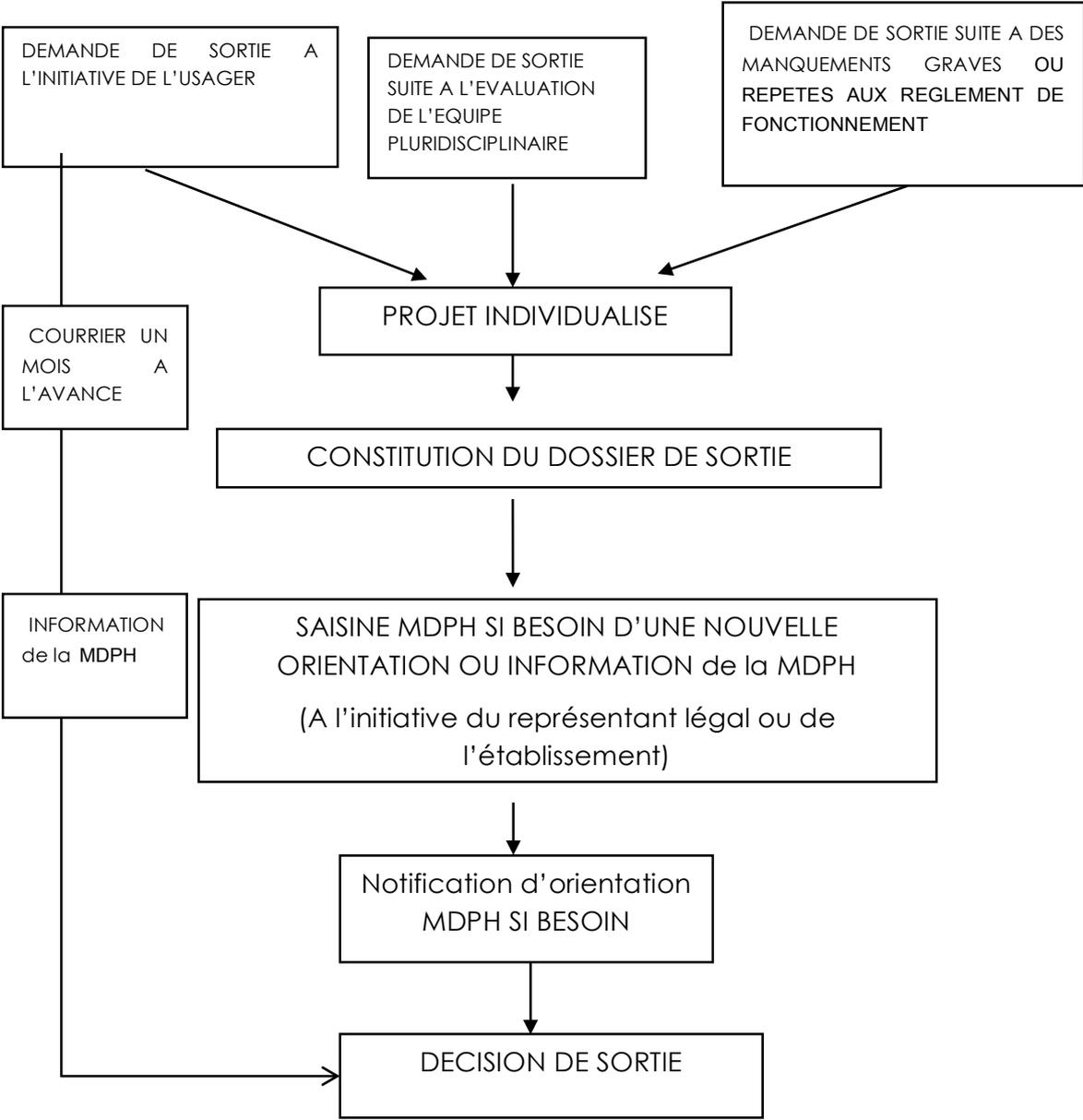
Le dossier unique du résident est constitué.

La situation de la personne accueillie est présentée à l'équipe éducative par le chef de service, le chef d'équipe d'accompagnement. Si nécessaire, des éléments complémentaires peuvent être apportés par le psychologue. Chacun veille à ce que l'installation se réalise dans de bonnes conditions. La personne nouvellement

5^{ème} étape :
L'ACCUEIL

admise est présentée aux autres résidents et à l'ensemble du personnel intervenant sur le foyer. Un « tuteur résident » peut être proposé pour faciliter l'intégration dans le groupe (ex : présentation des règles de vie, des propositions d'activités...)

➤ Les modalités de sortie



b. Les modalités d'élaboration et de suivi des projets individualisés

➤ Le projet individualisé

L'élaboration du projet individualisé est une étape indispensable et réglementaire dans le parcours de chaque usager. Il permet tous les 18 mois, de définir avec l'ensemble des acteurs liés à l'accompagnement, les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et aux aspirations de la personne. Il traduit l'accompagnement spécifique de la personne dans toutes ses dimensions.

La parole du résident est au cœur du dispositif. Les actions de travail qui sont mises en œuvre découlent de ses besoins et préoccupations afin de respecter le principe de sa participation directe à toutes les étapes de son projet.

Le projet individualisé décline plus particulièrement les dimensions suivantes : les différents aspects de la vie sociale, de la vie dans l'environnement, la qualité de la vie affective, le développement de la vie intellectuelle et culturelle, l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne ainsi que l'ensemble des aspects de l'hygiène et de la santé.

La mise en œuvre de chaque projet individualisé ne peut se concevoir qu'au travers de différentes étapes élaborées par le résident lui-même et l'équipe pluridisciplinaire : une étape de préparation, une étape d'élaboration, une étape d'évaluation.

L'expression du résident est toujours recherchée et facilitée. La présence éventuelle du représentant légal, de ses invités et de son accompagnateur, favorise l'expression.

La présence de l'accompagnateur dans la préparation et le déroulement de la réunion de projet individualisé apporte au résident la garantie de la prise en compte de l'expression de ses désirs et besoins. L'accompagnateur est un membre de l'équipe éducative choisi par le résident. Son rôle consiste à aider le résident dans la préparation de sa réunion de projet et à l'assister durant cette réunion. Sa présence lui apporte soutien et aide à l'expression. L'accompagnateur peut se faire porte parole des résidents lorsque ceux-ci perçoivent la réunion de projet comme anxiogène.

Le projet individualisé comprend un plan d'actions concret « projet d'accompagnement » élaboré à partir des :

- évaluations produites par les acteurs de l'équipe pluridisciplinaire et présentées par le référent de la personne accompagnée ;
- des demandes et aspirations du résident ;
- de ses besoins identifiés.

Ce projet d'accompagnement permet la réactualisation du contrat de séjour sous forme d'avenant.

La mise en œuvre du projet d'accompagnement est suivie régulièrement avec la personne accueillie (relecture des actions, partage sur les réussites ou les difficultés dans la mise en œuvre des actions, propositions d'ajustement) à l'occasion d'entretiens conduits par le référent éducatif.

La même démarche est entreprise en équipe, dans le cadre de la réunion hebdomadaire, au plus tard tous les six mois. Ces temps d'évaluation servent à vérifier la pertinence du projet d'accompagnement mis en œuvre et l'investissement du résident dans les actions entreprises.

Une évaluation formalisée du projet de chaque résident est réalisée deux fois par an. Elle s'effectue par les professionnels qui accompagnent la personne accueillie en lien avec elle et/ ou son représentant légal.

La révision du projet individualisé permet la réactualisation du contrat de séjour sous forme d'avenant.

c. La référence : un accompagnement personnalisé

Le chef de service organise l'élaboration et la mise en œuvre du projet de vie de chaque résident. Il est relayé dans cette tâche par le chef d'équipe d'accompagnement et s'appuie sur une référence exercée par un membre de l'équipe éducative.

Le référent éducatif s'assure de la préparation, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des projets individuels des résidents dont il a la charge.

La référence éducative s'exerce dans plusieurs domaines complémentaires : la coordination de l'ensemble des actions liées au projet individuel, l'organisation et la

coordination des actions de la vie quotidienne, la veille et le traitement de toute situation particulière ayant une incidence sur la situation d'un résident.

d. Le dossier de l'usager.

Le dossier de l'usager est un lieu de recueil et de conservation des informations utiles, formalisées, organisées et actualisées concernant la personne accueillie.

C'est un dossier unique conservé au secrétariat dans un lieu sécurisé (un logiciel concernant le dossier unique de l'usager est en cours d'acquisition par la fondation)

Le dossier retrace l'évolution de la personne au cours de son accompagnement.

Il comporte les divers volets.

- Un volet admission
- Un volet « administratif » (pièce d'identité, orientation MDPH, demande d'aide sociale, allocations, mesure de protection, assurances, mutuelles)-
- Un volet « courrier » permettant de garder toutes les correspondances utiles reçues ou envoyées par l'usager. (échanges avec institution, avec mandataires judiciaires etc..)
- Un volet contrat de séjour et avenants
- Un volet « accompagnement » comportant des parties éducatives, psychologiques et autres éléments permettant l'élaboration et le suivi des projets individualisés et des projets d'accompagnement.
- Un volet fait aussi mention des faits notables intervenus dans le cadre de l'accompagnement et des suites qui leur ont été données.

Le foyer de vie n'étant pas un établissement médicalisé, les éléments médicaux concernant les résidents figurent dans leur dossier médical situé chez leur médecin traitant ou dans un dossier gardé par l'intéressé.

Les éléments du dossier peuvent être lus par l'usager qui peut demander la consultation de celui-ci, par écrit auprès de la direction. Ainsi les documents répertoriés doivent être précis, neutres, clairs et lisibles. Ils doivent éviter tout jugement ou interprétation irrespectueux envers l'usager.

Les données figurant dans le dossier de l'usager sont confidentielles. Seules les personnes ayant qualité et un intérêt professionnel pour en connaître le contenu y ont accès.

La consultation du dossier de l'usager (hors administration et encadrement) fait l'objet d'une inscription sur une fiche de consultation du dossier figurant au début de celui-ci

Tous les salariés et stagiaires sont soumis à une clause de confidentialité : toute personne qui a eu connaissance d'informations confidentielles, dans l'exercice ou l'occasion de sa fonction, a obligation de ne pas les divulguer (hors cas où la loi impose ou autorise la révélation du secret)

Le secret partagé est une exigence du travail pluridisciplinaire. Il a pour objet un partage des données entre professionnels dans le seul but d'assurer la continuité de la prise en charge de la personne accueillie.

IV. LES PRINCIPES D'INTERVENTION ET PRESTATIONS OFFERTES PAR L'ETABLISSEMENT OU LE SERVICE

A. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

a. La personne au cœur du projet de l'établissement

En cohérence avec les valeurs de la Fondation des Amis de l'Atelier et la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, le résident est placé au cœur du projet d'établissement.

Chaque personne accueillie, à tout moment de son existence, suivant ses besoins identifiés et/ou exprimés, bénéficie des moyens humains et techniques mis en œuvre par l'établissement. Cela implique un accompagnement porté par une équipe pluridisciplinaire au service de la personne.

En adéquation avec les valeurs institutionnelles, l'établissement s'engage à accompagner les personnes accueillies dans tous les événements singuliers de l'existence (deuils, maladies invalidantes, fin de vie...)

L'attention de tous les acteurs sera plus particulièrement centrée sur les dimensions fondamentales de la vie que sont le bien-être, la citoyenneté et l'épanouissement de la personne.

b. Une attention particulière au bien être et à la réalisation de la personne

Le bien-être de la personne est une préoccupation de tous les acteurs à tout moment : veiller à l'équilibre alimentaire de façon préventive et active, veiller à l'équilibre du sommeil, encourager une bonne hygiène de vie, veiller à la santé, veiller à l'équilibre psychoaffectif...

Chaque professionnel a pour mission, au travers d'une relation authentique, d'amener la personne accueillie à :

- s'approprier et construire des repères harmonieux pour tous les instants de la vie quotidienne;
- exercer des activités (ludiques, sportives, culturelle ...) ;
- être sensibilisée à l'ensemble des notions de soin (médical, paramédical, esthétique, hygiène personnelle...)

- développer une vie affective harmonieuse (entretien de liens familiaux réguliers et de relations amicales favorisant l'intégration dans l'établissement et l'environnement);
- s'épanouir au travers d'une relation sentimentale ou de couple si tel est son souhait ;
- S'ouvrir à une vie spirituelle si elle le souhaite (à ce sujet la pratique religieuse est respectée, accompagnée et organisée)

c. Le respect des rythmes de vie

La journée type doit s'adapter au rythme de la personne. Un équilibre est recherché entre vie en collectivité et rythme individuel mais aussi entre activité de « contrainte » (pédagogie, ménage, etc.) et de « loisirs » (sorties culturelles, sportives etc.).

Un planning d'activité est réalisé en début de semaine afin d'aider la personne à se repérer dans l'organisation des différentes activités collectives ou des temps plus personnels (rendez-vous médicaux, rencontre avec les familles)

En moyenne, trois activités sont proposées le matin et l'après-midi. Elles sont définies en fonction des choix et des projets individuels. La participation aux activités est mise en œuvre sous la forme d'un « engagement » pris par la personne lors de la réalisation du planning d'activité.

La population du Foyer de vie reste hétérogène. Des résidents accueillis sont plus âgés (aujourd'hui trois d'entre eux), d'autres sont plus solitaires et aspirent à plus de calme. Le rythme de vie de chacun doit être pris en considération

Un équilibre permanent doit être trouvé entre les actions de stimulations nécessaires au maintien des acquis et au développement et le respect du choix de certains usagers à vivre une vie plus paisible. Pour autant, tout doit être mis en œuvre afin d'éviter le repli sur soi. La fatigabilité liée aux traitements est également prise en compte. Pour ces raisons, le planning de la semaine peut être aménagé et allégé pour certaines personnes.

Les visites des familles (sur site, à l'extérieur, au domicile familial) sont à inclure dans l'organisation. Dans une semaine type, des temps d'écoute et d'expression sont aussi organisés avec les résidents. Les activités proposées tiennent compte des saisons, des vacances... L'année est ponctuée par des festivités internes ou externes.

JOURNEE TYPE AUJOURD'HUI			
Temps forts		accompagnement	Plage horaire
Le lever	Réveil	Veilleur et équipe éducative	07h00 à 9h45
	Toilettes	Equipe éducative	
	Distribution de médicaments		
	Petit déjeuner		
	Rangement de la chambre		
L'activité du matin	Rappel des activités du matin proposées	Equipe éducative	9h45 à 12h
	Rappel des rendez-vous		
	Activités individuelles ou de groupe		
	Les soins		
Le repas	Participation à la mise en place des couverts	Equipe éducative	12h15 à 13h30
	Distribution des médicaments		
	Repas		
	Participation au service		
L'activité de l'après midi	Rappel des activités de l'après-midi proposées	Equipe éducative	14h à 17h
	Rappel des rendez-vous		
	Activités individuelles ou de groupe		
	Accompagnement individuel		
	Temps collectif ludique		
Temps de détente	Collation, temps individuel ou collectif, hygiène pour certain	Equipe éducative	17h à 19h
Le repas	Participation à la mise en place du couvert	Equipe éducative	19h à 20h30
	Distribution des médicaments		
	Repas		
	Participation au service		
La soirée	Entretien individuel	Equipe éducative et équipe de nuit	20h30 à 22h ou plus
	Activité de détente individuelle ou collective (télévision, pétanque, jeux etc.		
Le coucher	Veille au bon déroulement du coucher		
La nuit	Veille au sommeil, à la qualité du repos, à la santé	Equipe de nuit	22h à 7h

PERSPECTIVE :

Dans le cadre du projet de relocalisation en plus petit collectif ou en appartement, le rythme de vie sera différent. Aujourd'hui basée sur un mode de fonctionnement collectif, l'organisation de la vie en appartement répondra progressivement de façon plus précise au rythme de chaque individu. Après une période d'acclimatation respectant la continuité de la vie « d'avant » pour éviter un changement trop brutal, des adaptations seront apportées au regard des capacités de chacun. Des personnes aujourd'hui intégrées dans le collectif peuvent à terme développer des possibilités d'autonomie insoupçonnées.

B. LES PRESTATIONS

a. Hébergements proposés

-L'actuel foyer de vie le Mazet accueille 22 personnes bénéficiant d'une orientation en foyer de vie ; 4 d'entre elles, les plus âgées sont accueillies sur le site du foyer d'accueil médicalisé. Elles peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement de proximité à l'hygiène et à la santé répondant aux problématiques de santé liées au vieillissement (la moyenne d'âge des 4 personnes du foyer de vie accueillies au FAM est de 56 ans (ceci est conforme à moyenne d'âge du FAM qui est de 55 ans contre 37 au foyer de vie).

PERSPECTIVE :

Le futur foyer disposera de 2 antennes : une antenne rurale et une antenne citadine en appartement pour 10 résidents à Limoges. Les diverses capacités en lien avec les aspirations émises lors des projets individualisés seront prises en compte pour l'accueil des personnes vers l'une des 2 antennes du foyer de vie.

Ce dispositif devra faire preuve de souplesse afin de permettre à la personne de revenir sur ses choix en cas de difficulté.

Lors de la visite d'admission, une évaluation du projet de la personne sera réalisée. En fonction de son projet, de ses capacités, ainsi que des possibilités d'accueil, il sera décidé d'accompagner la personne sur l'une des 2 antennes.

En plus des souhaits émis par la personne, la faisabilité au regard de problématiques spécifiques de santé nécessitant une proximité éducative particulière, les affinités ou difficultés relationnelles majeures seront prises en compte.

Lors des évaluations des projets personnalisés, la question du logement est toujours évoquée. Si besoin, il sera possible de réajuster les accompagnements ou les modalités d'hébergement

- Dans le foyer de vie actuel, 6 personnes sur 22 sont accueillies en chambre double.

Les chambres sont meublées avec du mobilier appartenant aux personnes accueillies. Si ces dernières n'ont pas les capacités financières de meubler leur chambre, l'équipement choisi par l'institution est respectueux de la personne en cela qu'il s'intègre parfaitement à l'ambiance d'une chambre d'hébergement et non pas d'une chambre d'hospitalisation. La personne accueillie participe également à la décoration de sa chambre. L'équipe veille régulièrement au bon entretien de l'espace de vie que représente la chambre de la personne et les espaces communs.

L'établissement propose et assure, en fonction de l'évaluation des besoins et capacités des personnes dans le cadre du projet individualisé, l'entretien des lieux privés ainsi que la gestion du linge des résidents. Dans le cadre de projets spécifiques, ces derniers sont amenés à participer, autant que possible, à l'entretien des locaux et de leur linge. Cette proposition est faite dans la logique d'autonomisation de la personne accueillie.

PERSPECTIVE :

Dans le projet de relocalisation, toutes les chambres seront individuelles

Concernant l'ameublement ou les prestations hôtelières offertes, les modalités actuelles perdureront sur les 2 antennes du futur foyer de vie. Sur les « foyers appartement », les modalités d'accompagnements seront à terme plus évolutives. Dans ce cadre, une participation accrue aux tâches de la vie quotidienne (entretien du lieu de vie, réalisation de courses, préparation de repas, participation à la gestion du linge personnel...) sera proposée.

- Le respect de l'intimité est une préoccupation majeure de l'établissement. Les locaux actuels pour des raisons architecturales (en particulier, l'absence de salle de bains individuelles) ne facilitent pas toujours cet aspect essentiel au respect de la personne. L'organisation ainsi qu'une vigilance particulière des éducateurs permet pour autant d'y veiller.

PERSPECTIVE :

Le futur foyer de vie prendra en compte cette dimension essentielle du respect en proposant sur son antenne rurale des chambres individuelles avec salle de bain et WC.

Sur l'antenne citadine, comme dans une famille ordinaire, les chambres seront individuelles mais les salles de bains seront partagées. Une organisation sera donc nécessaire pour veiller au respect de l'intimité de chacun.

L'établissement porte une attention particulière à la liberté de circulation des personnes. Dans le cadre d'un projet spécifique pour chaque personne accueillie, et dans le respect de la protection et de la sécurité qui leur sont dues, l'établissement évalue pour et avec chacun la possibilité de se déplacer en dehors de l'établissement. Cette possibilité est précisée dans le contrat de séjour du résident (ou son avenant).

PERSPECTIVE :

Le futur foyer de vie prendra en compte cette dimension sur les 2 antennes dans le respect de la protection et de la sécurité de chaque personne. Le règlement de fonctionnement et les projets individualisés des personnes permettront de préciser les modalités de sorties pour chaque personne accueillie

b. Accompagnement aux soins quotidiens et à l'hygiène

Au foyer de vie, l'accompagnement aux soins quotidiens et à l'hygiène est réalisé de façon individualisée et dans le respect des besoins de la personne accueillie. Cet accompagnement est mis en œuvre au regard du respect de la vie privée et de l'intimité.

L'équipe éducative du foyer de vie apporte une attention particulière aux prestations liées aux soins du corps, à l'hygiène et au travail sur l'image de soi. Ainsi, un soutien et une guidance dans l'hygiène et le choix des vêtements, ainsi que dans les soins de bien-être comme la coiffure et l'esthétique peuvent être proposés.

L'aide à la toilette et le maintien de l'hygiène corporelle engage une relation de grande proximité qui nécessite une juste distance et se réalise avec le consentement de la personne. Elle nécessite une posture professionnelle faite de respect de la dignité de la personne.

Chaque résident bénéficie d'un accompagnement qui varie en fonction de ses capacités. En fonction de chaque individualité, l'aide est modulée allant de la supervision à une aide effective pour certains.

Pour tous, il s'agit d'une action éducative à apporter.

Ainsi les professionnels adoptent une posture différente en fonction des besoins qui sont évalués en concertation avec la personne accompagnée : l'accompagnement peut être total / partiel / sous la forme de conseil.

Les temps d'accompagnements aux soins quotidiens et à l'hygiène sont planifiés le matin au moment du lever et le soir, en fin de journée. Ils sont définis avec le résident lors des réunions de projets individualisés et évalués.

Le niveau d'accompagnement est inscrit dans le contrat de séjour ; ainsi la réalisation régulière de la toilette fait l'objet d'un accord de la personne, d'une information à son représentant ou de son accord

L'hygiène des chambres fait aussi l'objet d'une attention particulière : l'espace personnel revêt une importance essentielle pour la personne. Il permet notamment de se retrouver seul, hors d'un collectif parfois pesant.

L'équipe veille à ce que la personne s'approprie cet espace et s'y investisse tant pour la décoration que l'entretien.

L'accompagnement à l'hygiène des espaces privatifs est organisé, de façon :

- Quotidienne : ce temps est proposé le matin au moment du lever et en fin de journée : rangement, aération, gestion du linge...
- Hebdomadaire : cet accompagnement proposé permet aussi de développer l'autonomie dans les actes du quotidien (méthode de lavage, utilisation du produit ménager...)
- Mensuelle : ce temps est proposé au moment d'une prise en charge individuelle. L'objectif est de pouvoir faire le point sur les besoins de la personne au niveau vêture, mobilier, organisation de la chambre, sécurité...

Ce travail sur l'hygiène se décline également au sein des locaux collectifs en lien avec les agents de service intérieur. La participation de chacun est planifiée et formalisée pour maintenir un cadre de vie agréable dans un esprit de responsabilisation et d'engagement au service d'autrui.

c. Le suivi de la santé de la personne accueillie

L'accompagnement à la santé est l'affaire de tous les intervenants au foyer de vie. Pour autant, pour plus de cohérence, en l'absence de personnel infirmier, « un référent santé » fait le lien avec les médecins traitants et les familles, en concertation avec l'équipe éducative et le chef d'équipe d'accompagnement.

Le « référent santé » est un membre de l'équipe plus particulièrement missionné sur le suivi des renouvellements de traitements, le suivi des rendez-vous médicaux et paramédicaux, la coordination avec les référents.

Chaque personne accueillie au foyer de vie a le choix de son médecin traitant. Elle est accompagnée dans ses consultations soit par sa famille, soit par l'équipe éducative.

- dans le cas du suivi médical par la famille, le transfert d'informations est essentiel entre la famille et l'équipe, en particulier pour le suivi des ordonnances.
- dans le second cas, le choix du médecin traitant est réalisé dans un périmètre géographique de 10KM maximum autour du foyer afin de maîtriser les dépenses en déplacement et le temps mobilisé pour l'équipe éducative.

Les résidents du Foyer de Vie ont des traitements médicamenteux réguliers. Afin d'assurer sécurité autour du conditionnement et de la distribution des médicaments, ceux-ci sont aujourd'hui préparés par une pharmacie d'officine avec qui une convention a été réalisée. Les médicaments suite à leur préparation à l'officine sont aujourd'hui livrés sur le site sous blister.

Dans le cadre du respect du libre choix de l'usager, l'ensemble des tuteurs a été sollicité, pour donner son accord afin d'accéder à un tel dispositif.

L'équipe éducative veille au quotidien au suivi de la santé de la personne accueillie : cela se concrétise par la mise en place d'un certain nombre d'outils de suivi, des pratiques communes, des procédures :

- Un classeur de suivi santé permet de centraliser les éléments de suivi de la personne (mutuelle, attestation sécurité sociale, compte-rendu de consultation...).
- Un accompagnement et une veille à la prise des traitements est mise en place (préparation par un prestataire extérieur conventionné)
- Le suivi et renouvellement des ordonnances fait l'objet d'une vigilance permanente
- Un accompagnement et un suivi individualisé sont mis en place : rdv, traitements spécifiques ponctuels (pommade, bain de bouche...)
- Une vigilance particulière quant à des pathologies spécifiques peut exister (diabète, maladie cardiaque, surpoids...).

L'établissement propose aux personnes accueillies un soutien psychiatrique et psychologique (en individuel ou en groupe). L'intervention d'un psychiatre sur l'établissement permet, pour certaines personnes, de bénéficier de consultations individualisées. Elle permet également une coordination des soins psychiatriques avec le CH Esquirol de Limoges et de possibles hospitalisations si nécessaire via des conventions

Même si les problématiques médicales (hors traitement psychiatrique) au foyer de vie restent assez légères, elles nécessitent pour autant une attention particulière. En

effet, si certains usagers s'expriment facilement, d'autres ne possèdent parfois pas les capacités suffisantes pour alerter en cas de difficulté liée à une problématique de santé. L'observation et la vigilance doivent donc être constantes. Des troubles du comportement peuvent être révélateurs d'une problématique d'origine somatique non décelée. Pour faciliter leur observation, les éducateurs se servent d'outils, en particulier d'une échelle et une grille d'évaluation adaptée de la douleur, mise en place au foyer d'accueil médicalisée et partagée sur les autres établissements.

Des séances de sensibilisation sont également organisées, en interne avec le foyer d'accueil médicalisé (intervention/conseils des infirmières, médecins coordinateurs), autour de thématiques diverses en rapport avec la santé : l'hygiène alimentaire et la diététique, les méfaits du tabac, les conduites addictives font l'objet d'interventions.

Des actions de formation sont également réalisées par le psychologue et les médecins du foyer d'accueil médicalisée à destination de l'équipe du foyer de vie, : Formation « handicap mental et psychique » , formation « médicament en psychiatrie », formation « prise de constantes ». Selon les thématiques , les personnel de secrétariat et d'entretiens sont associés.

PERSPECTIVE :

L'accompagnement à la santé ne sera pas fondamentalement modifié dans le cadre de la future relocalisation. Pour les personnes, dans l'incapacité de gérer seules leur prise de médicament, le maintien du système de préparation des médicaments sous blister, par la pharmacie conventionnée, sera proposé aux résidents. Pour les autres, des adaptations seront possibles pour prendre en compte les capacités de chacun.

Concernant le suivi psychiatrique, les résidents hébergés sur Limoges pourront progressivement avoir accès, s'ils le souhaitent, à des consultations en ville. L'accompagnement psychologique actuel sera quant à lui maintenu sur les deux antennes afin de ne pas amplifier les problématiques inhérentes au déménagement. Les futurs appartements posséderont quant à eux, des « espaces bureaux » pour accueillir intervenants éducatifs et psychologue. Un local « pharmacie » sera également prévu.

d. L'accompagnement à la vie affective et sexuelle

La vie affective et sexuelle a longtemps été ignorée dans le travail d'accompagnement auprès de la personne en situation de handicap. Aujourd'hui, nous affirmons que le droit d'aimer et d'avoir des relations sexuelles est un droit fondamental à respecter dans un cadre légal.

Identifier la nature du désir de la personne handicapée n'est pas toujours aisé : il convient de l'aider à clarifier la nature de ses aspirations : relation affective privilégiée, requête de gestes de tendresse, demande de relation sexuelle...

Les personnes en situation de handicap n'ont pas toutes le même degré de compréhension des sentiments ou émotions qu'elles ressentent.

L'accompagnement doit donc se faire dans le respect du désir de la personne, en évitant toute forme potentielle d'interprétation hâtive de la part de l'encadrement éducatif.

Au foyer de vie, la reconnaissance de ce droit et l'orientation de la sexualité sont entravées par l'absence de mixité. Ainsi, malgré un cheminement de chacun sur le respect de la vie affective et sexuelle, la personne accueillie ne peut exercer un véritable choix.

Parallèlement, l'établissement garde une volonté forte d'accéder prochainement à la mixité.

Les désirs, l'affectivité, la proximité, les sentiments et émotions sont des éléments entraînant des questionnements chez les personnes que nous accueillons. En effet, nous observons depuis de nombreuses années que les résidents ont une faible connaissance et font de nombreuses confusions pour ce qui concerne l'ensemble des rapports humains liés à l'affectivité.

Dans cette perspective et afin que les personnes accueillies puissent affirmer leurs choix de manière éclairée et s'épanouir dans leur vie d'adulte, un travail de réflexion et de formation a été engagé. Celui-ci a mené à la mise en place d'un groupe d'expression et d'information sur la vie affective et sexuelle : groupe « des femmes et des hommes ».

Les résidents sont répartis en trois groupes selon leur niveau de compréhension, leur facilité d'expression quant aux relations affectives. Ces temps d'échanges permettent de favoriser l'épanouissement personnel en proposant des animations visant à être mieux avec soi-même, avec son corps, avec l'autre dans sa vie quotidienne, amoureuse et dans sa sexualité. Les séances abordent entre autres des notions tels que la connaissance et/ou reconnaissance des émotions, des sensations, du corps, des relations, l'affirmation de soi, la loi etc...

Après deux ans d'exercice, de nombreux effets positifs sont observés dans le quotidien des résidents : Ceux-ci s'expriment plus facilement sur leur affectivité, sur leurs désirs et besoins, il apparaît une baisse des passages à l'acte inadaptés dans ce domaine ; l'intimité est davantage respectée.

Parallèlement, l'accompagnement proposé dans les activités quotidiennes et de loisirs permettent un échange plus libre sur ces sujets. Le personnel aborde la vie affective et sexuelle de manière plus simple, plus respectueuse et adaptée, sans transposition morale de leur propre manière de voir. Un soutien psychologique en individuel est également proposé sur ce thème aux résidents qui le souhaitent.

Au vu des éléments observés et de la demande des résidents, ce travail sur la vie affective et sexuelle est à maintenir dans le temps afin de guider chacun dans son cheminement personnel.

PERSPECTIVE :

Comme dit précédemment, le contexte de l'actuel foyer de vie, est aujourd'hui particulier du fait de l'absence de mixité lié à l'histoire du site. Une réponse partielle à cette problématique sera apportée dans le futur foyer de vie où l'extension de place permettra d'accueillir deux femmes.

Vivre une relation affective relève de la sphère privée et ne se fait pas, communément, dans un cadre collectif. Il s'agit donc aussi de fournir dans le cadre de la relocalisation les conditions matérielles et d'accompagnement qui permettent de concilier respect de l'intimité et accueil dans un cadre collectif.

De manière concrète, le respect de la vie affective et sexuelle peut induire des réponses architecturales dans le cadre du futur foyer, tant sur l'antenne saint Just le martel que l'antenne citadine (mise en place de communications entre certaines chambres individuelles, partage d'appartements)

La relation privilégiée peut alors être socialement reconnue au sein de la structure tout en gardant la dimension d'intimité et de discrétion nécessaire à une relation amoureuse.

e. L'accompagnement dans l'acceptation de sa situation et de l'évolution de sa vie.

Par son accompagnement quotidien, le foyer de vie soutient la personne dans la reconnaissance de son handicap et son évolution. L'accent est mis sur la connaissance et la valorisation de ses capacités et potentiels. Le but étant que la personne reconnaisse ses compétences tout en prenant en compte ses limites et contraintes (liées à sa pathologie, son efficience intellectuelle, son environnement etc.). L'organisation quotidienne permet des temps et espace de parole où la notion du handicap peut s'exprimer, s'expliquer, se travailler (réunion résidents, entretien individuel, groupe « des femmes et des hommes » etc.).

L'équipe du foyer de vie veille à la réalisation et à l'adaptation du projet de vie de la personne accueillie dans une logique de parcours évolutif. Pour cela, le projet individuel est un outil dynamique permettant à chacun d'exprimer des objectifs et d'évaluer ensemble le parcours réalisé. Le résident est alors acteur, il peut exprimer ses désirs, ses souhaits mais aussi ses craintes et angoisses face à de possibles changements inhérents à son évolution.

Le projet individuel, une fois élaboré avec la personne (tous les 18 mois), est réévalué tous les 6 mois afin de rester au plus près de la demande de l'utilisateur et/ou d'adapter la prise en charge en fonction de celle-ci.

Cet accompagnement sera également nécessaire dans de nombreuses situations:

- souhait de personnes accueillies de changer d'établissement
- réorientation de personnes accueillies vers un accompagnement plus adapté ;
- souhait des personnes d'intégrer de nouvelles formules ou lieux d'hébergement (foyer ou appartements regroupés/ vie rurale ou citadine)

f. L'accompagnement à la vie sociale et citoyenneté

➤ L'accompagnement à la vie sociale

Elle s'exprime tant en interne à l'institution qu'en externe, hors du lieu de vie

En interne, le foyer de vie est un lieu de socialisation où s'intègrent les notions de respect d'autrui, de droit et de devoir :

- vivre ensemble au quotidien, respecter les différences, faire l'apprentissage de la vie en collectivité, sont des éléments permettant de se situer en tant qu'individu au sein d'un groupe.
- La personne accueillie participe également au fonctionnement quotidien du foyer, en fonction de ses possibilités ; Elle participe à des tâches de vie quotidienne bénéficiant à l'ensemble du groupe (préparation de la table, mise du couvert, vaisselle..) ; ceci contribue au sentiment d'utilité sociale et à la responsabilisation.
- Durant la semaine, la personne accueillie peut participer à des temps d'expression proposés régulièrement au sein du foyer pour évoquer la vie collective.
- Le conseil de la vie sociale est également un temps d'expression et d'exercice d'une forme de citoyenneté interne à la structure

En externe, l'établissement développe des réseaux de proximité et favorise, dans la mesure des possibilités, la participation des personnes accueillies à des activités extérieures.

- Ainsi, les personnes accueillies intègrent au gré des activités proposées des infrastructures locales (salles des fêtes, gymnases..) et participent soit en collectif soit en individuel à des prestations dispensées en milieu ordinaire (associations, foyers ruraux, club sportifs etc..) ou en milieu adapté (journées inter établissement). Cette ouverture du foyer sur l'environnement participe à la socialisation et à l'inclusion des personnes. Les participations au téléthon ou au salon de l'humour à saint Just le Martel sont des exemples d'inclusion dans la cité.

- A l'extérieur de l'établissement, le respect des codes sociaux est indispensable. Il fait l'objet d'un travail de préparation. Les activités autour de l'image de soi et l'acceptation du handicap (esthétique, hygiène au quotidien, soins du corps, aspect vestimentaire) et les activités autour de l'affirmation de soi (groupes d'expression, réunion de résidents, entretiens individuels, jeux d'interaction) participent à cette préparation et favorisent la relation aux autres.

Tous ces éléments facilitent la prise de confiance en soi pour aborder la vie ordinaire plus sereinement et s'engager en lien avec les éducateurs dans diverses activités ou démarches d'inclusion dans la cité comme citoyen ordinaire : utilisation de service de proximité, réalisation d'achats personnels, gestion de l'argent de poche , réalisation de correspondance privée ou de démarches administratives (par exemple choix de séjour de vacances , dont l'obtention de financement d'aide aux vacances par la construction de dossier UNALG en lien avec les tuteur) , activités repérage en ville, utilisation de transport en commun, inscription individuelle à la médiathèque, inscription au sorties APAJH, etc

➤ L'accompagnement à une vie citoyenne

Sauf restriction prononcée par le juge de tutelles, toutes les personnes ont accès au droit de vote. L'équipe accompagne la réalisation de cette démarche citoyenne (inscription sur les listes électorales, accompagnement aux différents scrutins, actions pédagogiques de sensibilisation et de rappels des échéances).

Les personnes accueillies sont également sensibles et intéressées par l'actualité. Les sujets de société peuvent nécessiter des actions d'informations et donner lieu à des échanges (création d'une activité pédagogique « vie citoyenne »).

Enfin, la citoyenneté passe aussi par la participation à des actions de solidarité (téléthon par exemple)

PERPECTIVES

Dans le cadre du projet de relocalisation, ces aspects revêtiront une importance essentielle en particulier pour les personne ayant choisie de vivre en ville et qui utiliseront quotidiennement les services de proximité et les transports collectifs. Pour les autres, l'accompagnement a une vie sociale reste primordial et sera réalisé par le maintien de l'ouverture du foyer sur son environnement (conventions, partenariat , participation à des activités collectives)

g. L'accompagnement aux activités

Les activités au Foyer de Vie ont une importance particulière.

- Elles rythment les journées

- Elles permettent le maintien des acquis et le développement de potentialités et compétences par le biais d'activités structurantes et variées
- Elles favorisent l'autonomie et contribuent à la relation aux autres et à l'expression
- Elles concourent au bien-être et à l'épanouissement de chaque personne accueillie par une participation à une vie sociale, culturelle et sportive.
- Elles contribuent pour certains à éviter le repli sur soi et l'enfermement dans des stéréotypes ou des rituels.
- Elles participent au sentiment d'appartenance et à la cohésion du groupe du foyer de vie

Ces activités sont réalisées en utilisant les compétences internes à l'équipe d'accompagnement ou en collaboration avec des partenaires extérieurs intervenant par le biais de conventions.

Aujourd'hui, Les activités sont pratiquées majoritairement en collectif pour des raisons liées à l'isolement du foyer. Pour autant, la vie en collectivité ne doit pas occulter les aspirations individuelles des usagers formulées lors des projets individualisés. Le référent éducatif est le garant de cette personnalisation qui se concrétise par des accompagnements individuels particuliers pour certains résidents.

➤ Les activités de maintien des acquis et d'épanouissement

La population au foyer de vie est hétérogène et les compétences de chacun sont diverses :

- certains résidents possèdent la lecture, l'écriture, le calcul et un vocabulaire totalement adapté. D'autres possèdent des capacités de communication moindres nécessitant l'utilisation de pictogrammes pour faciliter expression et compréhension
- certains ont des capacités de concentration importantes, d'autres n'ont pas la capacité de fixer leur attention
- enfin, certains résidents possèdent des centres d'intérêt multiples permettant leur épanouissement, tandis que d'autres ont tendance au repli.

Dans le cadre du maintien des acquis, différents ateliers sont proposés :

- un atelier pédagogique « lecture, écriture, informatique »
- un atelier pédagogique « argent de poche »
- un atelier pédagogique « vie quotidienne, cuisine »,
- un atelier pédagogique « vie citoyenne »,

Les objectifs de ces activités sont :

- Faciliter l'autonomie de la personne, en améliorant sa maîtrise de l'écriture, de la lecture ou l'utilisation des pictogrammes afin que chacun ait accès à une information comprise
- Accompagner le maintien des acquis et/ou le développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne : ménage, équilibre alimentaire, gestion d'un budget, tenue vestimentaire adapté, tri et rangement du linge, utilisation et des commerces de proximité...
- Développer la notion de citoyenneté et d'investissement en tant que citoyen au sein de la société : il s'agit d'apporter une réflexion sur la vie collective ou sur des sujets d'actualité par des temps de paroles sur des thématiques.

L'utilisation d'outils et d'exercices interactifs faisant appel au jeu, à l'image, en rapport avec des situations concrètes de la vie quotidienne, la multiplication des supports permettent de travailler la concentration, la mémoire, la perception visuelle et de renforcer voire développer les centres d'intérêt.

➤ Activités physiques, sportives et de loisirs

Le Foyer de Vie accueille aujourd'hui une majorité d'hommes jeunes et sportifs. Les activités physiques et sportives revêtent donc une forte importance au foyer. Outre l'intérêt sur l'hygiène de vie des résidents, ces activités développent un esprit de groupe et participent au sentiment d'appartenance.

Le foyer n'ayant ni salle d'activités, ni équipement sportif, des partenariats développés avec les réseaux locaux, avec les services municipaux et les clubs des localités avoisinantes permettent de bénéficier de locaux adaptés.

Ces partenariats revêtent également une importance particulière par l'ouverture qu'ils offrent sur l'extérieur.

De nombreuses activités liées aux sports sont développés au foyer de vie :

- Gymnastique, basket, entraînement physique : la mairie de Saint Just le Martel met à disposition des usagers le gymnase de la commune ainsi que la salle des fêtes.
- Equitation : la convention signée avec le club du Chatenet en Dognon permet la mise à disposition du manège et d'un instructeur
- Piscine : au centre aquatique de St Léonard de Noblat

Des activités telles que le handball et le judo permettent l'accès au sport en milieu ordinaire. Les résidents possèdent des licences individuelles et participent aux entraînements habituels des clubs :

- le Handball est réalisé avec l'équipe de Handensemble (en lien avec le LH 87) : entraînement au gymnase de Buxerolles à Couzeix.
- Les séances de Judo ont lieu au dojo de St Léonard de Noblat

L'adhésion de l'établissement à la fédération française de Sport Adapté permet quant à elle des journées inter établissements. Ces rencontres autour de la pratique sportive sont l'occasion d'échanges et de partages entre établissements médico-sociaux dans un esprit de camaraderie. Elles motivent les participants à s'entraîner tout au long de l'année, à veiller à leur hygiène de vie pour le plaisir d'une victoire collective ou individuelle. Organisées chaque mois, elles permettent la pratique de différents sports : pétanque, foot, foot en salle, basket, cross, randonnées...

➤ Activités culturelles et de loisirs

Elles concourent au bien-être et à l'épanouissement de chaque personne.

Dans ce cadre, différentes activités sont proposées visant à développer la connaissance de soi, à valoriser les talents et potentiels, à améliorer la qualité de vie

Ces activités sont proposées en fonction des projets individualisés des personnes : Elles sont variées : soins aux animaux, jardin, créations, poteries, théâtre, art brut, dessin, jeux de société, informatique, percussion, équitation, piscine, esthétique...

L'activité « théâtre » menée par un éducateur est réalisée à La Résidence le Kaolin qui met une grande salle d'activités à disposition du Foyer

L'activité percussion avec un intervenant extérieur est pratiquée à Saint Just le Martel

L'accès à internet est rendu possible par l'adhésion au club informatique du Foyer rural.

L'art plastique (poterie, graphisme, peinture) est pratiqué dans l'atelier d'une artiste plasticienne, une fois par mois

L'équipe organise et accompagne la vie sociale des résidents autour de l'inscription de ceux qui le souhaitent à des activités de loisirs, culturelles: médiathèque, vide grenier, cinéma, exposition, fêtes locales, salons ...

L'adhésion de l'établissement au groupement des établissements médico-socio-éducatifs du limousin (GEMSEL) permet d'accéder à différentes manifestations permettant la rencontre des personnes accueillies autour d'activités culturelles et de loisirs (rencontres musicales, théâtre, sorties discothèque, concert)

PERSPECTIVE :

L'accompagnement à ces diverses activités perdurera suite à la relocalisation. Si dans un souci de personnalisation de l'accompagnement, les activités individuelles seront développées, il n'en reste pas moins que les activités de groupe perdureront. Elles permettront de maintenir les liens amicaux qui existent entre les personnes

hébergées dans les deux antennes de foyers de vie. Seuls les lieux de réalisations des activités pourront changer aux travers de nouveaux partenariats.

C LES PARTENARIATS, LES RESEAUX ET L'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

a. Le partenariat avec la famille et/ou le représentant légal

Dans les actes d'accompagnement, la famille est informée et associée, en accord avec la personne ; le représentant légal est également partenaire de la prise en charge. Si l'action est centrée sur la personne accueillie, elle s'inscrit dans la prise en compte de son environnement familial. La famille joue un rôle important dans le projet de vie de la personne accueillie, et en aucun cas, l'établissement ne veut se substituer à celle-ci.

Cette affirmation implique de considérer les compétences des familles et les responsabilités du représentant légal dans l'accompagnement de la personne accueillie.

Il convient d'associer activement les représentants légaux à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet individualisé et d'y inviter les familles à la demande des résidents.

Les familles et les représentants légaux sont également représentés au Conseil de la Vie Sociale, lieu de rencontres et d'échanges autour de la vie institutionnelle.

Sur la base de relations suivies avec chacune des familles/représentants légaux l'établissement souhaite instaurer une relation de confiance et de compréhension mutuelle afin de pouvoir construire une collaboration centrée sur la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies.

b. Le partenariat avec le réseau technique

Des partenariats/collaborations existent avec :

- des médecins généralistes avoisinant
- des infirmiers libéraux ;
- une pharmacie (collaboration sous forme de convention).
- le centre hospitalier spécialisé ;

Ce partenariat se construit au travers d'échanges réguliers concernant des problématiques de résidents. En cas de crise et d'hospitalisation en urgence des conventions sont signées avec le CH Esquirol. Enfin un nouveau partenariat s'est mis en place début 2014, au travers de la participation du foyer de vie au groupement de coopération médicosociale organisé entre les structure médico sociales du Limousin et le CH Esquirol ;

Des partenariats/collaborations sont également développés avec :

- les différents centres hospitaliers (convention plan Bleu)
- les psychologues et psychiatres libéraux ;
- les spécialistes (kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, etc. ...).

c. Le partenariat avec le réseau local

En plus des activités organisées par l'équipe éducative, le foyer propose en fonction de ses possibilités financières des activités réalisées par des prestataires extérieurs locaux dans le cadre de convention de partenariat. C'est le cas de diverses activités (activité équitation, activité « art plastique », l'activité « percussions »).

Faire appel à des intervenants extérieurs possède un double avantage :

- faire bénéficier les résidents de prestations de qualité dispensées par des intervenants ayant des compétences spécifiques
- faire porter sur la personne accompagnée un regard neuf et neutre (la personne étant alors considérée comme « une individualité » et non « comme membre d'un collectif »).

Ces partenaires extérieurs travaillent en coopération avec l'équipe éducative qui assure la pérennité de la prestation en l'absence de l'intervenant.

Des partenariats avec les réseaux locaux sont également développés avec les services municipaux ou clubs des localités avoisinantes pour bénéficier de locaux ou participer à des manifestations (utilisation des infrastructures gymnase, piscine/ inscription à des clubs sportifs, foyers ruraux/ participations au salon de l'humour ou au téléthon)

Enfin, au regard des aspirations des personnes exprimées dans leur projet individualisé (accès au sport, accès à la mixité), des liens sont créés. Le comité départemental de sport adapté (qui organise des rencontres inter établissement) et le GEMSEL (groupement des établissements Médico-Socio-Educatifs du Limousin, qui propose des moments conviviaux et ludiques) sont également des partenaires incontournables pour favoriser les échanges et inscrire le foyer de vie dans le réseau médico social régional.

PERSPECTIVE :

Ces divers partenariats perdureront au sein du futur foyer. La volonté d'ouverture du foyer sur son environnement reste en effet entière car très enrichissante en premier lieu pour les usagers qui font des rencontres mais aussi pour les professionnels qui échangent sur leurs pratiques

V. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

A. LES RESSOURCES HUMAINES

a. Répartition des effectifs

La gestion des ressources humaines privilégie l'utilisation des ressources au bénéfice de l'utilisateur et une organisation qui favorise la continuité de prise en charge.

Tableau des effectifs		
Direction / Encadrement	Cadre classe 1 niveau 1	0,125
	Cadre classe 2 niveau 1	0,5
	Cadre classe 2 niveau 3	0,5
	total	1,125
Administration / gestion	Agent administratif principal	0,50
	Technicien qualifié	0,50
	total	1
Service généraux	Agent de service intérieur	0,35
	Agent technique	0,25
	Agent technique supérieur	0,20
	Agent de service intérieur	1
	total	1,8
Socio éducatif Jour	A.M.P. pour adultes	8
	Animateur de 2eme catégorie	2
	Animateur de 1ere catégorie	1
	Animateur Chef Equipe niveau 3	1
	total	12
Socio éducatif nuit	Surveillant de nuit qualifié	1,25
	Moniteur éducateur	1
	total	2,250
Médical et paramédical	Psychologue	0,20
	Médecin psychiatre	0,03
	total	0,23
REPLACANT	A.M.P. pour adultes	0,2
TOTAL		18,605

La Fondation a fait le choix d'un management de proximité avec la mise en place de chefs d'équipe d'accompagnement. Leur fonction consiste à organiser les

activités de l'équipe et à faciliter la mise en œuvre des actions des projets individualisés.

L'organigramme place le chef d'équipe en position hiérarchique de l'équipe éducative et des surveillants de nuit. C'est un soutien actif du chef de service en matière d'organisation.

Chaque membre du personnel dispose d'une définition de fonction.

PERSPECTIVE :

Dans le cadre de la relocalisation du foyer de vie et de l'extension de deux places, le PPI (plan pluriannuel d'investissement) validé par le Conseil général en date du 13 mai 2013 prévoit une augmentation de l'effectif de 2.5 ETP. Ceci prend en compte les charges de personnel nécessaires à un fonctionnement sur deux antennes. 2.5 ETP supplémentaires sont en effet nécessaires pour assurer la prise en charge continue des résidents.

	effectif actuel	effectif révisé
Socio éducatif jour	12,00	14.5
Socio éducatif nuit	2,25	2,25

b. La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

L'établissement s'emploie à une gestion anticipative et préventive des ressources humaines, fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques.

➤ L'entretien annuel d'évaluation :

C'est un entretien individuel qui permet, une fois par an, à partir d'une auto-évaluation et du dialogue avec le supérieur hiérarchique :

- d'identifier les points forts, les points à améliorer, les compétences acquises et à développer, les motivations et les freins éventuels, les propositions par rapport au poste occupé et aux objectifs attendus ;
- de définir ensemble, pour l'année à venir, des objectifs à atteindre et des indicateurs de résultats ;
- de recueillir les souhaits éventuels de formation, de participation à des groupes de travail dans l'établissement, de mutation, et d'évolutions professionnelles

L'entretien annuel est donc un outil de progression individuelle et collective. Il est pratiqué au foyer de vie depuis 2013.

➤ L'entretien professionnel

L'entretien professionnel a pour objectif de permettre à chaque salarié d'élaborer son projet professionnel, à partir de l'analyse de ses connaissances et compétences, de ses souhaits d'évolution, en lien avec les besoins de la Fondation.

- Il permet également d'apporter des conseils personnalisés, d'orienter le salarié vers le dispositif de formation ou d'accompagnement le mieux adapté à son projet.
- L'entretien pourra aussi aboutir à une demande de mobilité du salarié, à plus ou moins long terme.

➤ L'appel à mobilité :

L'établissement étant inscrit dans un regroupement local d'établissements, un appel à mobilité est régulièrement proposé aux salariés. L'information concernant les postes disponibles sur l'ensemble des établissements de la Fondation permet de favoriser la mobilité si celle-ci répond aux souhaits du salarié.

c. La formation

La politique de formation de l'établissement s'inscrit dans une politique de formation institutionnelle développée au sein de la Fondation. La priorité est donnée aux formations initiales pour des salariés non diplômés afin de mettre en cohérence emploi et compétences.

La formation de surveillant de nuit qualifié, la formation d'AMP, de chef de service sont des exemples de formations réalisées dans ce cadre. Sur les structures d'hébergement, les actions de formation collectives sont favorisées dans un objectif d'harmonisation des pratiques éducatives.

Dans le cadre du plan de formation, les thèmes abordés répondent à des problématiques d'établissement et accompagnent l'adaptation des pratiques éducatives : l'accueil de personnes en situation de handicap psychique, la place des familles dans l'accompagnement de personnes adultes, le vieillissement des personnes handicapées, la gestion de crise, l'accompagnement des personnes en appartement ... Autant de thèmes qui visent à développer les compétences de l'équipe.

Des formations individuelles contribuent également au développement des compétences par l'acquisition de savoir-faire plus spécifiques ou de connaissances liées au secteur médico-social. L'établissement facilite également l'accès aux formations à l'initiative du salarié : CIF, VAE, DIF ...

La formation intégrée se développe, elle s'appuie sur les compétences internes pour transférer les savoirs et savoir-faire. Elle prend différentes formes : des sessions de formation interne, des temps de travail partagés. Le médecin psychiatre réalise, par exemple, une demi-journée de formation sur le rôle des médicaments dans le traitement des troubles psychiatriques et le psychologue propose une formation sur le handicap psychique.

B. LES MOYENS MATERIELS ET OUTILS PROFESSIONNELS

Les locaux sont répartis sur un rez de chaussée et deux étages

- Les espaces collectifs

Le rez de chaussée est dédié à trois espaces collectifs (salon, salle à manger, salle d'activité et de réunion).

- Les espaces privatifs

Le 1er et 2eme étage sont dédiés à des espaces privés : quatorze chambres individuelles et deux chambres doubles. Ces espaces sont succins (absence de WC dans les chambres / absence de douches dans certaines d'entre elles (les WC et douches ouvrent alors directement dans les couloirs).

Le bâtiment comprend de nombreux escaliers et ne possède pas d'ascenseur.

Pour des raisons architecturales, quatre résidents du foyer de vie sont accueillis sur le FAM dans des chambres individuelles dans des conditions de confort similaire.

Les espaces bureaux et logistiques

Ils sont limités à un bureau éducatif et une cuisine de réchauffage situés en rez de chaussée. La gestion du linge est assurée par un prestataire extérieur.

Les bureaux administratifs sont situés sur le foyer d'accueil médicalisé.

PERSPECTIVE :

Le futur foyer apportera plus de confort aux résidents et permettra d'optimiser les capacités d'autonomie des personnes accompagnées.

Il donnera aux salariés de meilleures conditions de travail et favorisera la mise en place d'accompagnement plus individualisé.

Le futur foyer de Vie sera organisé en 2 antennes :

-Une antenne rurale sous forme d'un petit collectif de 14 personnes

Les espaces privatifs seront répartis sur 2 étages avec ascenseur comprenant 10 chambres individuelles équipées de WC et salle de bain.

-Les espaces collectifs comprendront :

- o Un salon par étage
- o Des salles d'activités
- o Une salle à manger ouverte sur l'extérieur
- o Une salle polyvalente.

-Les espaces bureaux comprendront des bureaux administratifs, des bureaux éducatifs

-Les espaces logistiques seront composés

- o d'une cuisine satellite de réchauffage respectant les normes HACCP
- o d'une buanderie permettant les livraisons dans le respect des normes d'hygiène ainsi que l'apprentissage de la gestion du linge pour les personnes en capacité d'autonomie
- o d'espace d'entretien et de stockage de matériel
- o d'espace de vestiaire et autres locaux à destination des salariés (salle de repos / salle à manger du personnel, vestiaires etc..)

Une antenne citadine sous forme d'appartements regroupés accueillant 10 personnes

Cette antenne située à Limoges sera composée de 4 appartements (2 F4 / 2 F5) regroupés sur 2 étages et reliés par un ascenseur

Chaque résident bénéficiera d'une chambre individuelle ; les espaces tels que la cuisine, le salon, la salle de bain seront des espaces partagés. Les espaces éducatifs et logistiques seront répartis sur les divers appartements.

Sur les 2 antennes, la présence éducative sera permanente de jour comme de nuit.

C. LES DISPOSITIFS DE TRAVAIL DES EQUIPES ET DES PROFESSIONNELS

a. La démarche de management socio-économique

La démarche de management socio-économique est la méthode de management développée sur le site depuis la reprise par la Fondation des Amis de

l'atelier. Elle a permis d'organiser, de structurer le fonctionnement des établissements. Les outils de gestion, d'organisation et d'évaluation utilisés sont :

- Le dispositif de « communication – coordination – concertation » (3C) : élaboré sur l'ensemble du site de Saint Just le Martel, le dispositif 3C organise la communication intra et inter-établissements afin de faciliter les processus de décision au niveau où ils se posent.
- Le plan d'actions prioritaires : élaboré pour une période de 9 mois, il comprend des axes stratégiques, des objectifs et des actions prioritaires. Les 5 axes stratégiques proposés dans ce plan sont établis par la Fondation:
 - Améliorer la gestion du personnel,
 - Promouvoir un encadrement structuré,
 - Garantir la Bienveillance des personnes accueillies,
 - Mieux prendre en compte les attentes des personnes accueillies,
 - Développer l'offre de service.

De ces axes découlent des objectifs, déclinés en actions faisant l'objet d'un échéancier.

Cette démarche guide l'action. Elle est évaluée régulièrement et en fin de plan pour construire le plan suivant.

- Les grilles de compétences déterminent pour chaque équipe les opérations de gestion quotidienne et les opérations de développement qu'il est nécessaire de maîtriser pour le bon fonctionnement de l'établissement. Une évaluation des compétences individuelles permet de recenser les points forts et les compétences à développer pour assurer la qualité du service. Cet outil permet notamment de développer une politique de formation.
- Les fiches de résolutions utilisées en réunion de concertation permettent de réaliser une traçabilité des actions concertées à mettre en œuvre.
- Des mini-diagnostic, réalisés de façon participative avec les acteurs de terrain permettent d'objectiver les dysfonctionnements et de les résoudre
- Le tableau de bord de pilotage regroupe les indicateurs qualitatifs, quantitatifs ou financiers utiles à chaque membre de l'encadrement pour piloter concrètement les personnes et les activités de sa zone de responsabilité. Il permet de mesurer, d'évaluer, de suivre la réalisation des actions et de surveiller les paramètres sensibles des activités opérationnelles et stratégiques.

- La grille d'auto-analyse du temps ou gestion du temps (GDT) permet une gestion plus efficace de son emploi du temps personnel en développant la programmation individuelle et collective ainsi que la délégation concertée.
- Le plan d'actions stratégiques internes et externes (PASINTEX) clarifie la stratégie de l'établissement à 3 ou 5 ans. Il est réactualisé chaque année pour tenir compte de façon pertinente de l'évolution de l'environnement externe et interne.

b. Le dispositif de coordination – communication – concertation

L'ensemble du travail d'accompagnement repose sur une bonne concertation au sein de l'équipe qui permet de garantir la juste distance, le bon ajustement et l'adéquation des réponses des équipes aux problèmes rencontrés.

Ce travail d'équipe repose notamment sur la régularité des réunions :

- des réunions hebdomadaires d'équipe pluridisciplinaire
- des réunions régulières pour l'élaboration et le suivi du projet individualisé des personnes accueillies.

La coordination et l'information passe également par :

au quotidien :

- des temps de liaison planifiés pour la transmission des informations entre intervenants ou entre la prise de poste de deux équipes notamment transmissions jour/nuit.
- des temps dédiés à la coordination pour la prise de décision et la transmission synthétique d'information entre le chef d'équipe d'accompagnement et l'équipe éducative.

à la semaine :

- une réunion de direction transversale aux cinq établissements sous la même direction, regroupant directeurs-adjoints, chefs de service;
- Une réunion de concertation entre directeur et directeur adjoint
- une réunion de concertation sur le foyer entre directeur adjoint et chef de service ;

- une réunion de concertation concernant les personnes accueillies et regroupant direction, chef de service, chef d'équipe et psychologue ;
- deux réunions de concertation concernant le fonctionnement entre chef de service et chef d'équipe d'accompagnement.

au mois :

- une réunion de concertation avec le service administratif (procédures administratives - gestion des dossiers).

Dans le cadre de cette coordination-information des outils sont mis en place :

- un cahier de transmission utilisé par l'ensemble de l'équipe (jour et nuit) ;
- un cahier de surveillance de nuit ;
- un agenda de l'ensemble des Rendez Vous quotidiens ;
- un cahier de transmission d'informations interpersonnelles ;
- des fiches d'incident.

La traçabilité est assurée par des outils informatiques accessibles par un réseau informatique interne (boîte mail pour chaque salarié, dossier du résident, compte-rendu de réunion, ...).

Ces divers outils permettent à chaque acteur éducatif d'informer et d'être informé de tous les événements de la vie institutionnelle et de la vie de chaque personne accompagnée.

D. LES INSTANCES PARTICIPATIVES ET REPRESENTATIVES DE L'ETABLISSEMENT

Différentes instances favorisent la participation des usagers et des salariés à l'organisation du travail, au fonctionnement et à l'évolution du projet de l'établissement.

a. Les instances participatives des usagers

➤ Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

En application de l'article D 311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est composé de représentants des usagers, des salariés, des représentants légaux, de la Fondation gestionnaire et de la commune. Il se réunit au moins 3 fois par an en présence du directeur de l'établissement ou son représentant désigné.

Cette instance donne son avis et peut faire des propositions sur :

- toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement
- l'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement, du projet d'établissement, du livret d'accueil.

➤ Autres formes de participation

Les espaces d'expression visent à promouvoir la participation des personnes accueillies. Ils regroupent diverses actions visant à l'expression collective et directe de l'ensemble des résidents.

Ces dispositifs visent à développer pour chacun la capacité à :

- prendre la parole, débattre, confronter son point de vue (expression et participation) ;
- accepter les différences... mais aussi développer ses connaissances, son savoir (information, formation, compréhension).

Autant d'éléments considérés comme des leviers pour l'insertion, insertion réellement rendue possible par le pouvoir que chaque résident peut acquérir sur sa propre vie et son environnement.

Cette participation, directe et collective, peut s'exprimer dans : les groupes d'expression ; les groupes de parole ; le conseil de la vie sociale ; les interventions thématiques ; les réunions hebdomadaires.

Les groupes d'expression

Ils sont organisés pour que les résidents puissent s'informer sur des sujets de la vie quotidienne, sur des aspects de la vie de citoyen, etc. Ils correspondent à des espaces d'expression où sont proposées aux résidents des discussions thématiques autour d'un sujet important dans leur vie.

Les thématiques sont définies en fonction des besoins des résidents, et sont établies lors des réunions de service, lors des réunions de projet individuel (et notamment avec les objectifs du projet), et aussi lors des réunions d'information hebdomadaires des résidents. Ce groupe est un espace de libre expression, où les animateurs répondent aux interrogations des résidents.

Si certains sujets nécessitent une approche thérapeutique, ils seront relayés par des groupes de paroles spécifiques.

Les groupes de parole

Ils sont proposés à des petits groupes de résidents pour échanger régulièrement, de façon confidentielle, sur des thèmes particuliers en présence du psychologue. Chacun peut s'y exprimer librement, en fonction de ses ressentis et expérimentation. Les groupes de paroles sont des espaces où l'on s'exprime et où l'on écoute. C'est

un espace d'apprentissage de la parole, d'apprentissage de l'écoute et d'affirmation de soi.

L'objectif des groupes de parole est de permettre de dépasser des situations problématiques, de faire évoluer des représentations, de prendre de la distance face à une situation problématique en l'objectivant.

Le questionnaire de satisfaction

Les questionnaires de satisfaction s'inscrivent directement dans le cadre législatif de la loi de 2002-2 comme un moyen privilégié d'expression, directe et individuelle, de chaque personne accueillie. A ce titre, les enquêtes de satisfaction, réalisées de façon périodique permettent le recueil le plus précis possible de l'opinion de chaque résident.

Ces enquêtes, développées à l'échelle de la Fondation, sont un des éléments de la démarche qualité de l'établissement. Leurs objectifs principaux sont de s'assurer que l'opinion des résidents est bien prise en compte et d'améliorer, en fonction des résultats des enquêtes, la qualité des prestations proposées. A ce titre, les enquêtes de satisfaction complètent l'évaluation interne.

b. les instances représentatives du personnel

➤ Le comité d'établissement (CET)

Par accord préélectoral il est procédé au regroupement des différents sites de la Fondation au sein de 9 comités distincts.

Un comité central a également été créé.

Ces comités assurent, dans les conditions définies par la législation, une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives, notamment, à la gestion et à l'évolution économique et financière de la Fondation, à l'organisation du travail ou encore à la formation professionnelle.

Au comité, sont également déléguées des attributions d'ordre social et culturel, pour des activités ou services institués prioritairement au bénéfice des salariés et de leur famille. Il en assure le contrôle et la gestion et dispose à cet effet des moyens financiers constitués à partir de la contribution patronale.

L'établissement fait partie du Comité d'établissement n°9 de la Fondation à savoir le Comité qui réunit les établissements de la Haute Vienne : ESAT La Ribière, l'Accueil de jour / Section d'animation Eureka, le SAVS, le Foyer de vie Le Mazet, le Foyer d'Accueil Médicalisé le Mazet, la Résidence le Kaolin.

➤ Le comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT)

La Fondation dispose également de 4 comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail qui exercent leur mission sur leur territoire respectif afin notamment :

- de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et de favoriser la prévention sur tous les aspects nécessaires ;
- de veiller à l'observation des prescriptions réglementaires fixées en la matière ;
- de mettre en œuvre et de suivre le document unique de l'évaluation des risques professionnels.

➤ Les délégués du personnel (DP)

Les délégués syndicaux centraux participent aux négociations collectives.

Chaque établissement ou service de plus de dix salariés peut élire des délégués du personnel.

Ils ont pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives de leurs collègues, exerçant sur le même site, concernant divers domaines : salaires, application du code du travail, des conventions ou accords collectifs d'entreprise.

Une réunion mensuelle avec l'employeur est organisée selon les modalités réglementaires.

VI. L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

L'établissement inscrit la personne accueillie et la réponse à ses besoins au centre de son projet. En cohérence avec cette orientation, il formalise une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations, avec le soutien d'un référent, chargé de mission de la Direction Qualité de la Fondation.

L'établissement répond ainsi:

- aux préconisations de la loi du 2 janvier 2002 et de la loi du 11 février 2005 ;
- aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM ;
- aux attentes de la Fondation gestionnaire qui précise dans son projet :

« L'évaluation de la qualité du service rendu aux personnes accueillies s'inscrit dans le cadre des valeurs portées par le projet de la Fondation. La recherche de la qualité implique chez chacun des participants au projet, l'acceptation d'une remise en question jamais achevée. Les méthodes et les outils utilisés soutiennent l'action et la pensée. C'est moins la lettre que l'esprit de cette démarche qui, pour la Fondation, est essentielle ».

La démarche qualité implique l'ensemble du personnel dans une démarche participative. Elle sollicite ses capacités de réflexion, d'innovation et de créativité. Pour ce faire, elle met en œuvre des process, des méthodes et des outils qui garantissent aux professionnels des conditions de travail favorables pour remplir leur mission. Elle favorise la cohésion, la cohérence, le dialogue et le partage d'expériences entre les différents établissements et services de la Fondation.

La direction qualité de la Fondation des Amis de l'Atelier crée depuis 2003, accompagne les établissements et services sur :

- La formation et l'information sur les outils de la loi 2002-2.
- La mise en œuvre d'une démarche d'évaluation interne de ses prestations.
- (Dans ce cadre un groupe ressource associatif a porté son choix sur l'élaboration de référentiels adaptés aux établissements et services de la Fondation, en s'inspirant de référentiels existants).
- La préparation, la mise en œuvre et le suivi de l'évaluation externe
- La sensibilisation des professionnels aux recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM
- L'élaboration de procédures et règles écrites

A. L'EVALUATION INTERNE

La loi 2002.2 prévoit un certain nombre de dispositifs qui contribuent au développement de l'évaluation.

Sont évalués :

- l'efficacité de l'activité développée par comparaison des objectifs et des résultats (projet d'établissement)
- l'efficience par comparaison entre les résultats obtenus et les moyens mis en œuvre pour les obtenir.
- la pertinence en fonction du sens donné à la prise en charge, ceci faisant référence à des recommandations et référentiels de bonnes pratiques

Un premier rapport d'évaluation interne pour le foyer de vie a été élaboré en juin 2008. Il a servi de support à la mise en place d'un premier ensemble d'actions correctives immédiates.

Ce rapport d'évaluation interne a fait l'objet d'une mise à jour en février 2013.

Suite à la validation du directeur général de la Fondation le 24 mai 2013, ce rapport d'évaluation interne a été transmis au Conseil Général 87.

Depuis, un processus d'amélioration continue de la qualité est en route visant à organiser la consolidation des points forts et améliorer les points faibles du fonctionnement.

Cette amélioration de la qualité vise à développer :

Un cadre institutionnel transparent

- les responsabilités de chacun des salariés sont précisées (à titre d'exemple un travail sur les définitions de fonction est réalisé).
- les délégations de pouvoir et de compétences sont explicites et formalisées (des éventails de délégation sont mis en place).
- les relations hiérarchiques et fonctionnelles sont clairement identifiées (organigramme fonctionnels et hiérarchiques, 3C)

Une gestion efficiente

- la gestion des ressources humaines privilégie l'utilisation des ressources au bénéfice de l'utilisateur et l'organisation favorise la continuité de l'accompagnement (révision des plannings, politique de formation ambitieuse).

- la gestion logistique tend à l'amélioration de la qualité (nouveaux modes de restauration, liaison froide, cuisine satellite, respect des normes , préparation du projet de relocalisation etc.).
- la gestion financière intègre une vision prospective, (pluri annualité, préparation de la relocalisation).

Des prestations mettant l'utilisateur au cœur du dispositif

Le fonctionnement de l'établissement s'engage à satisfaire aux objectifs suivant :

- favoriser l'information par la mise en place des outils 2002.2 en matière d'accueil : (livret d'accueil, règlement fonctionnement)
- favoriser l'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté dans le respect des droits des usagers et l'accès à l'information (présence des CVS, réalisation d'une enquête de satisfaction en juin 2011 auprès des usagers)
- privilégier l'individualisation de la prestation au sein de prestations collectives : (renouvellement des projets individualisés évalués régulièrement sur le plan de l'effectivité et de la pertinence)
- assurer une pertinence des prestations proposées en fonction de l'évaluation des souhaits, des besoins et des compétences de l'utilisateur, (en appui, les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM sont consultées (orientation, accueil, installation, rythme de vie, projet, planification du projet, sortie, orientation))
- respecter l'entourage de l'utilisateur en lui réservant chaque fois que nécessaire une place adaptée.

Une gestion de la qualité du fonctionnement

Cette gestion a pour but de :

- s'assurer régulièrement du respect des obligations législatives ;
- produire et actualiser régulièrement les documents organisationnels et de gestion ;
- mettre en place les dispositions relatives aux droits des usagers et à la sécurité ;
- développer des procédures de traitement des dysfonctionnements, notamment signalement et traitement des plaintes, voire des actes de maltraitance ;
- sécuriser les procédures sensibles relatives notamment aux risques alimentaires, à la gestion des prescriptions médicales, aux risques climatiques, à la sécurité incendie...

On notera la présence de 4 types de procédures : organisationnelles, concernant la gestion des ressources humaines, concernant la gestion des usagers, concernant les situations exceptionnelles.

L'établissement est doté d'un répertoire des procédures sur support papier mais aussi sur support informatique accessible à l'ensemble des salariés.

Les procédures font l'objet de révisions régulières.

B. ÉVALUATION EXTERNE

Comme l'évaluation interne, l'évaluation externe au foyer de vie s'inscrit dans une démarche institutionnelle. Un organisme, habilité pour la réalisation de l'évaluation externe est choisi par la Fondation.

Il possède les qualifications et compétences déterminées par le décret n°2007-975 du 15 mai 2007.

L'évaluation externe au foyer de vie sera réalisée en octobre 2014 et transmise au financeur.

VII. LE PLAN D'ACTION STRATEGIQUE A 5 ANS

2015

Dans l'objectif de réussir la relocalisation de l'établissement :

- ⇒ Solliciter l'avis des personnes accueillies au foyer de vie tant sur l'antenne « appartements » que sur l'antenne « Saint Just le Martel » (une réunion mensuelle)
- ⇒ Maintenir les liens entre les usagers des 2 antennes au travers d'actions communes
- ⇒ Développer des activités communes avec l'accueil de jour

Dans l'objectif de mieux accompagner les personnes en situation de handicap psychique :

- ⇒ Accompagner la mise en œuvre concrète du projet
- ⇒ Renouveler les instances CVS
- ⇒ Réviser les outils 2002.2 sur l'antenne « Saint Just le Martel »

2016

Dans l'objectif de mieux accompagner les personnes en situation de handicap psychique :

- ⇒ Répondre à tous les appels d'offre permettant d'identifier l'établissement en tant que centre ressources :
 - dispositif famille d'accueil
 - logements diffus (axe Saint Léonard)
- ⇒ Organiser l'inclusion sociale des personnes accueillies au travers de la participation à des activités

2017

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'accueil :

- ⇒ Mettre en place une enquête de satisfaction tous les ans sur des thématiques particulières

Dans l'objectif de mieux accompagner les personnes

- ⇒ Adapter l'accompagnement des personnes vieillissantes

2018

Dans l'objectif d'améliorer la qualité:

- ⇒ Mettre en œuvre l'évaluation interne

2019

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'accueil :

- ⇒ Réviser le projet d'établissement
- ⇒ Réviser les règlements de fonctionnement